

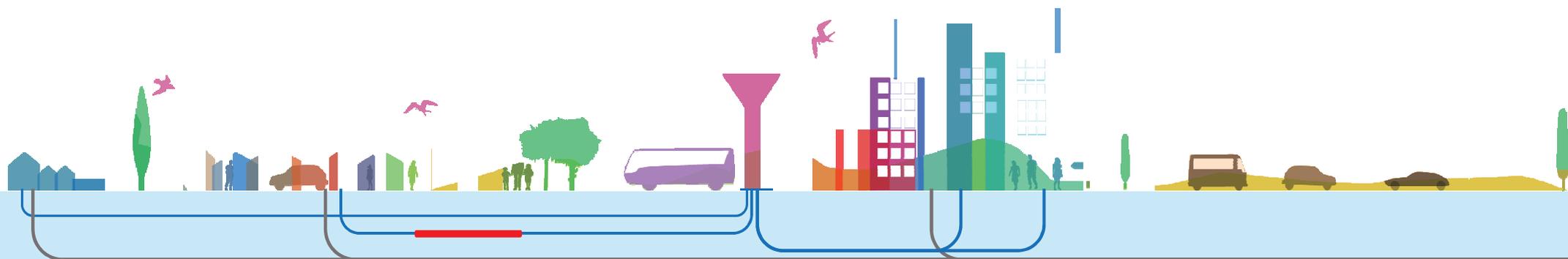
altereo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

Conseil, ingénierie, informatique et innovation depuis 30 ans

stratorial

Conseil en gestion et finances locales



Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez



Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement

Restitution de la phase 1

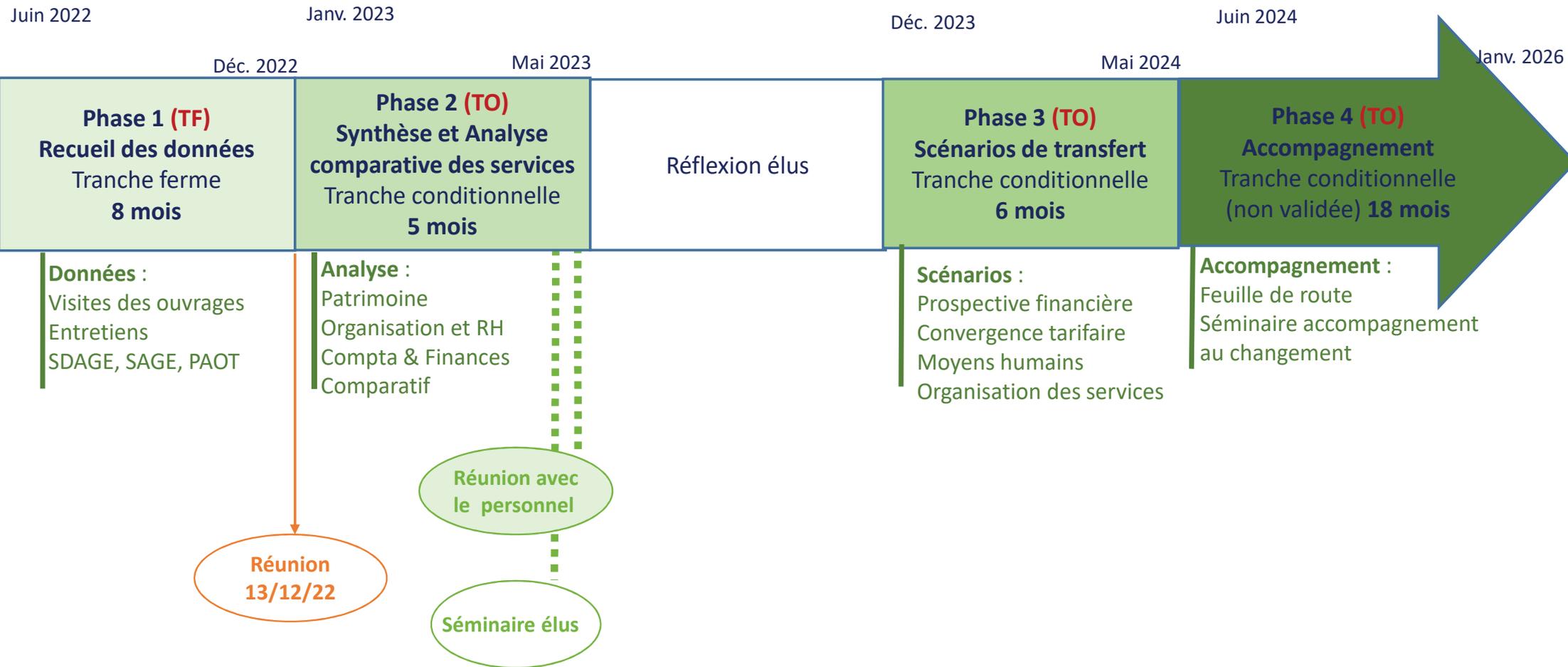
13/12/2022

Sommaire



1. Etapes de travail & Planning
2. Enjeux de l'étude
3. Obligations réglementaires
4. Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne
5. Collecte de données
6. Service Eau Potable
7. DECI
8. Service Assainissement Collectif
9. Service des Eaux Pluviales
10. SPANC
12. Avis des élus sur le transfert
13. Modalités d'échange des données
14. Prochaines étapes

1. Etapes de travail & Planning



2. Enjeux du territoire



Territoire de l'étude :

- Création de la CC ALF le 01/01/2017. Territoire de 58 communes, 1.700 km² avec 27 563 habitants sur un territoire rural de moyenne montagne avec un fort taux de résidences secondaires.
 - Territoire étendu avec un grand nombre de ressources souterraines et superficielles disponibles.
-
- Altimétrie importante entre la localisation des ressources et les points de consommation.
 - Grand nombre de petits réseaux en eau potable avec peu d'interconnexions de sécurisation des services.
 - Plusieurs réseaux en assainissement collectif avec un grand nombre de petites stations de traitement des eaux usées.
-
- Peu de gros consommateurs industriels, mais présence d'exploitations agricoles avec des besoins en eau importants.
 - Ecarts de consommation importants entre les communes urbaines, les communes rurales et les communes à forte présence de résidences secondaires.
-
- Peu de moyens automatisés dans le suivi de l'exploitation des services, ce qui implique des besoins humains importants.
 - Connaissance partielle du patrimoine hydraulique en eau et en assainissement.
 - Peu de moyens humains dans les services, notamment en assainissement, et pas assez qualifiés.
 - Implication des élus dans le suivi de l'exploitation des services.

3. Obligations réglementaires



Obligations réglementaires (1/6)

Rappel

EAU POTABLE :

- **Schéma de distribution** (art. 59 de la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021)

Obligation de réaliser un « schéma de distribution » avant le 31 décembre 2024,

qui doit comprendre :

- Un « **descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements** nécessaires à la distribution d'eau potable et, le cas échéant, à sa production, à son transport et à son stockage »
- Un « **programme d'actions chiffrées et hiérarchisées** visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements »
- Un « programme pluriannuel de travaux » si le taux de pertes en eau du réseau dépasse le seuil fixé par Décret
- Les communautés de communes qui prennent la compétence à partir du 1^{er} janvier en 2023 : elles auront 2 ans pour le réaliser

Obligations réglementaires (2/6)

Rappel

EAU POTABLE :

- **Rendement minimal** (décret 2012-97, dit décret « fuites » du 27 janvier 2012)

Inciter les services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable

- Les collectivités en charge des services d'eau ont obligation à **améliorer leur rendement d'eau potable** dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
- En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un **plan d'actions visant à réduire les fuites** est exigée.
- En absence de ce plan d'actions ou d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une **pénalité financière** équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'Agence de l'eau sera appliquée.

Obligations réglementaires (3/6)

Rappel

ASSAINISSEMENT :

- **Diagnostic périodique du système d'assainissement** (R. 2224-15 du CGCT, article de l'arrêté du 21 juillet 2015)
 - Le maître d'ouvrage établit un **diagnostic du système d'assainissement** des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas **dix ans**.
- **Raccordement au réseau public d'assainissement** (art. 63 de la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021) :

Obligation de contrôler le raccordement au réseau public d'assainissement pour tout nouveau raccordement d'un immeuble ou lorsque les conditions de raccordement sont modifiées

- A l'issue du contrôle de raccordement au réseau public, la commune établit et transmet au propriétaire de l'immeuble un **document décrivant le contrôle réalisé** et **évaluant la conformité du raccordement** au regard des prescriptions réglementaires.
- La durée de **validité** de ce document est de **dix ans**.
- Si le contrôle est effectué à la demande du propriétaire (ex : avant une vente immobilière), il est à sa charge, et la commune lui transmet ce document dans le délai fixé par un décret en Conseil d'État.
- Ces dispositions entrent en vigueur le **1er janvier 2023**.

EAU & ASSAINISSEMENT :

- **RPQS** (*article L2224-5 du CGCT, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007 & Loi NOTRe*)
 - Le Maire ou le Président du syndicat ou de l'EPCI a l'obligation de produire le **rapport sur le prix et la qualité du service chaque année**, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, avant le 30 juin de l'année n+1.
 - La Loi NOTRe porte le délai de dépôt du RPQS à 9 mois.
 - La saisie du RPQS est **obligatoire** pour les **collectivités de plus de 3 500 hab.** (*Loi NOTRe*)
- **Conventions vente d'eau** (*art. 137 du Code des marchés publics*)
 - **Toute fourniture ou approvisionnement d'eau auprès d'une autre collectivité** doit faire l'objet d'une **convention de vente d'eau** (non soumise au Code des marchés publics).
- **Sources autres que le réseau de distribution** (*art L2224-12-5 du CGCT*)
 - Les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement doivent installer un **dispositif de comptage de l'eau** qu'ils prélèvent sur des **ressources autre que le réseau** de distribution.
 - Cette consommation est prise en compte dans le calcul de la **redevance d'assainissement** due par les usagers.

Obligations réglementaires (4/6)

Rappel

Obligations réglementaires (5/6)

Rappel

- **Règlement de service** (art. L2224- 12 du CGCT)
 - Chaque service doit avoir un règlement de service qui précise les **droits et les obligations de chacun** (collectivité, exploitant, usager). Il doit être notifié à chaque abonné.
- **Tarifs** (art. L.2224-12-1 et art. L.2224-12-4 du CGCT)
 - Toute fourniture d'eau potable fait l'objet d'une facturation, **quelle qu'en soit le bénéficiaire** (sauf bouches et poteaux d'incendie).
 - Les **tarifs** de l'eau et de l'assainissement doivent être **délibérés avant la consommation effective**. Ils doivent comprendre une part variable et éventuellement une part fixe.
 - A titre exceptionnelle, le Préfet peut autoriser la mise en œuvre d'une tarification ne comportant pas de terme directement proportionnel au volume total consommé.
 - La **part fixe est plafonnée** (pour une facture type de 120 m³ (hors taxes et redevances)) :
 - à 40 % pour les communes rurales, les EPCI ruraux et les EPCI classés touristiques
 - à 30 % pour les communes urbaines ou les EPCI urbains
- **Facturation** (art.10 arrêté du 10 juillet 1996)
 - Chaque abonné doit avoir la possibilité de s'acquitter des sommes dues dans l'année **au moins** par **deux paiements**.

Défense Extérieurs Contre l'Incendie (DECI) :

(art. L. 2213-32 ; L. 2225-1 – 5 du CGCT)

Le maire, dans le cadre de son rôle de **police administrative**, doit s'assurer qu'il existe bien, sur son secteur d'intervention, des **moyens de lutte contre l'incendie**.

Le maire est tenu de **vérifier que les points d'eau et bornes à incendie fonctionnent et restent accessibles en toutes circonstances**. Les communes doivent assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies.

La loi distingue la défense extérieure contre l'incendie des missions du service public de l'eau.

Le service public de la DECI ne doit pas être confondu avec le service public de l'eau. Ainsi, **les investissements** nécessaires pour alimenter en eau **les poteaux et bouches d'incendie ne sont pas payés par les abonnés du service de l'eau**, mais par le budget communal ou intercommunal de la DECI.

La DECI est une compétence communale. La loi permet le **transfert facultatif** de cette compétence aux EPCI à condition que l'ensemble des maires de l'EPCI transfère le pouvoir.

Obligations
réglementaires
(6/6)

Rappel

4. Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne





✓ Territoire :

- Principales masses d'eau de surface présentes sur le territoire communautaire en termes de linéaire :
 - *l'Ance du nord et ses affluents depuis la source jusqu'à Tiranges* : 158 km
 - *la Dore et ses affluents depuis Saint-Alyre-d'Arlanc jusqu'à la confluence avec la Dolore* : 135 km
 - *la Dolore et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore* : 87 km
 - *le Carcasse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore* : 57 km

✓ Etat des masses d'eau de surface :

- Etat déterminé sur la base de 2 critères :
 - **état écologique** : au travers des paramètres physico-chimiques et des indicateurs biologiques
 - **état chimique** : recherche de substances toxiques identifiées comme « prioritaires » : pesticides, métaux lourds, polluants

✓ Objectif environnemental du SDAGE 2022-2027 :

- Objectifs de bon état fixés par le SDAGE :
 - pour l'état écologique : ont été atteints depuis 2015 ou étaient à atteindre en 2021
 - pour l'état chimique sans ubiquiste : étaient à atteindre en 2021

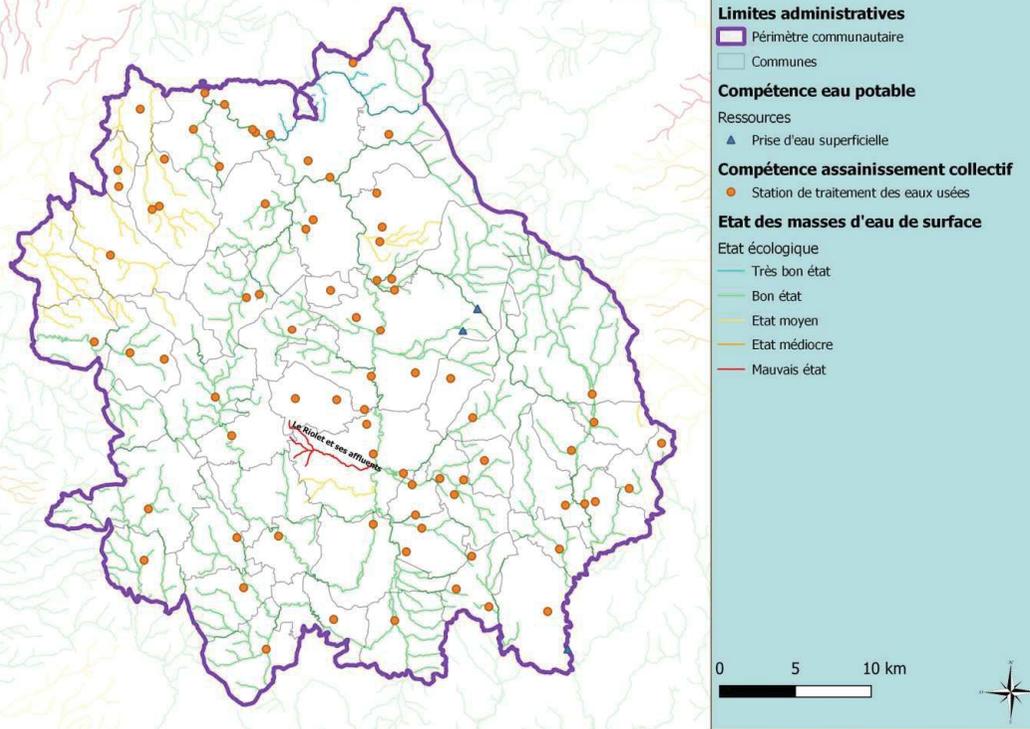
→ Objectifs environnementaux atteints pour toutes les masses d'eau du territoire, hormis 2 concernées par des OMS (Objectifs Moins Stricts)

→ OMS = D'après la DCE, masses d'eau tellement touchées par l'activité humaine ou dont les conditions naturelles sont telles que la réalisation des objectifs de bon état est impossible ou d'un coût disproportionné

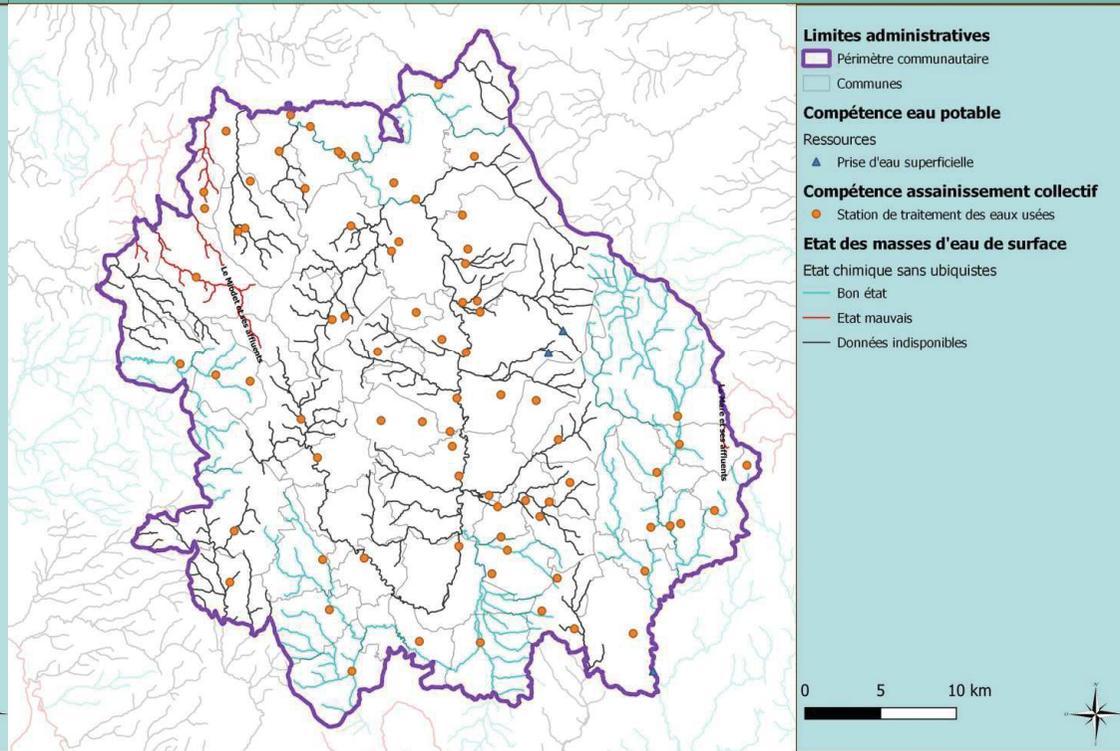


SDAGE – Masses d'eau de surface

Etat écologique des masses d'eau de surface, prises d'eau superficielles et stations de traitement des eaux usées sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez



Etat chimique sans ubiquistes des masses d'eau de surface, prises d'eau superficielles et stations de traitement des eaux usées sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez



✓ **Etat écologique :**

- 1 masse d'eau en mauvais état : *le Riolet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore*

→ **Concerné par un OMS dans le SDAGE :** coût disproportionné et faisabilité technique

→ **Aucune STEP ne rejetant dans son bassin versant**

✓ **Etat chimique sans ubiquistes :**

- 1 masse d'eau en mauvais état : *le Miodet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore*

→ **Concerné par un OMS dans le SDAGE :** faisabilité technique

→ **2 STEP rejetant dans son bassin versant :** celles de Ceilloux



SDAGE – Masses d'eau de surface

Mesures relatives à l'assainissement et à la ressource sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez

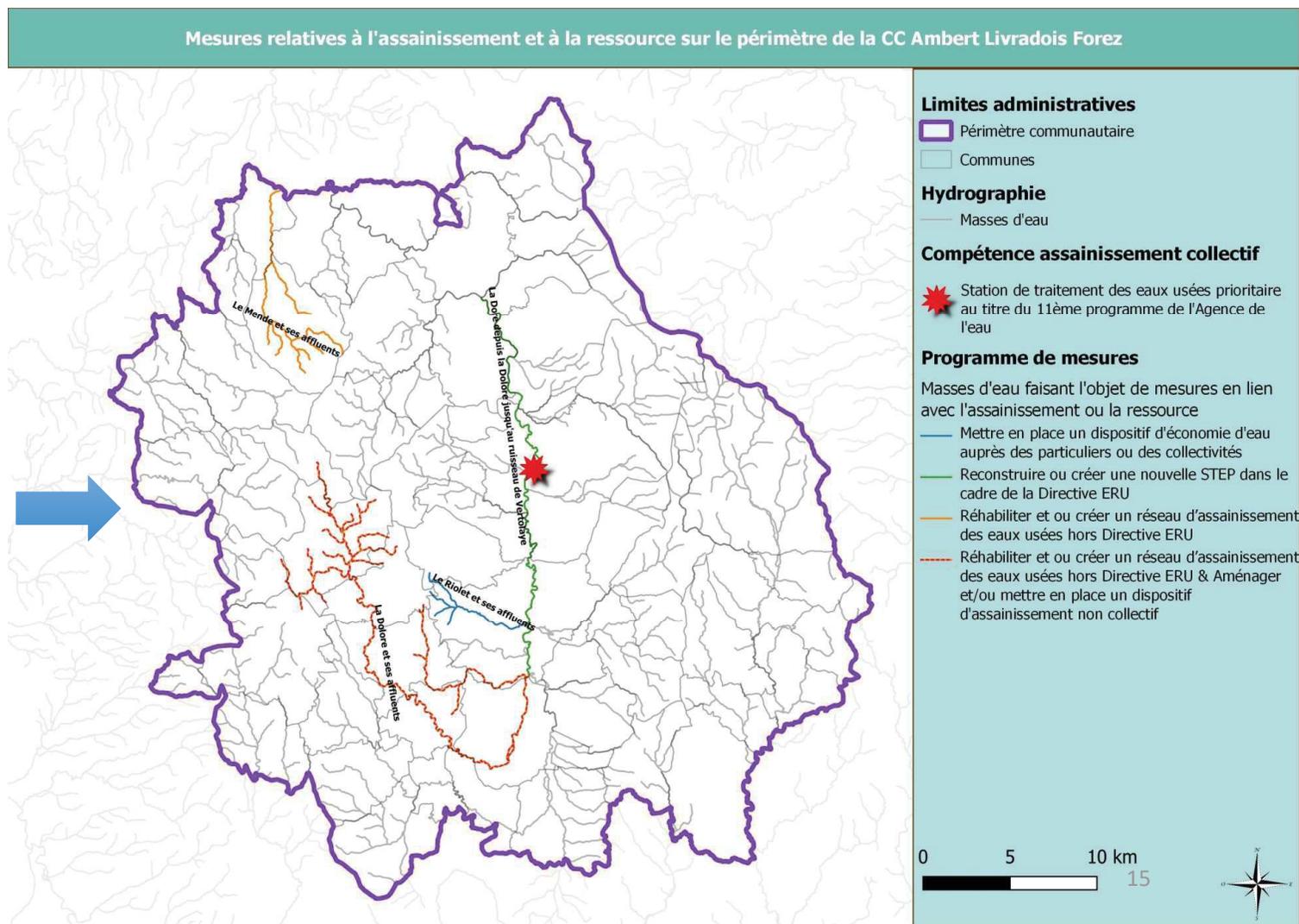
✓ **PAOT :**

- 3 masses d'eau du territoire classées prioritaires par le PAOT, dont 1 en raison de risques en lien avec la compétence assainissement : *le Mende et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore* → risques liés aux **macro-polluants ponctuels**

✓ **Programme de mesures :**

- 4 masses d'eau faisant l'objet de mesures en lien avec **l'assainissement ou la ressource**

→ Pour *la Dore depuis la confluence de la Dolore jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Vertolaye* : reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU → **STEP Ambert Bourg prioritaire au titre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau (8 100 EH, mise en service en 1991, conforme à la DERU)**

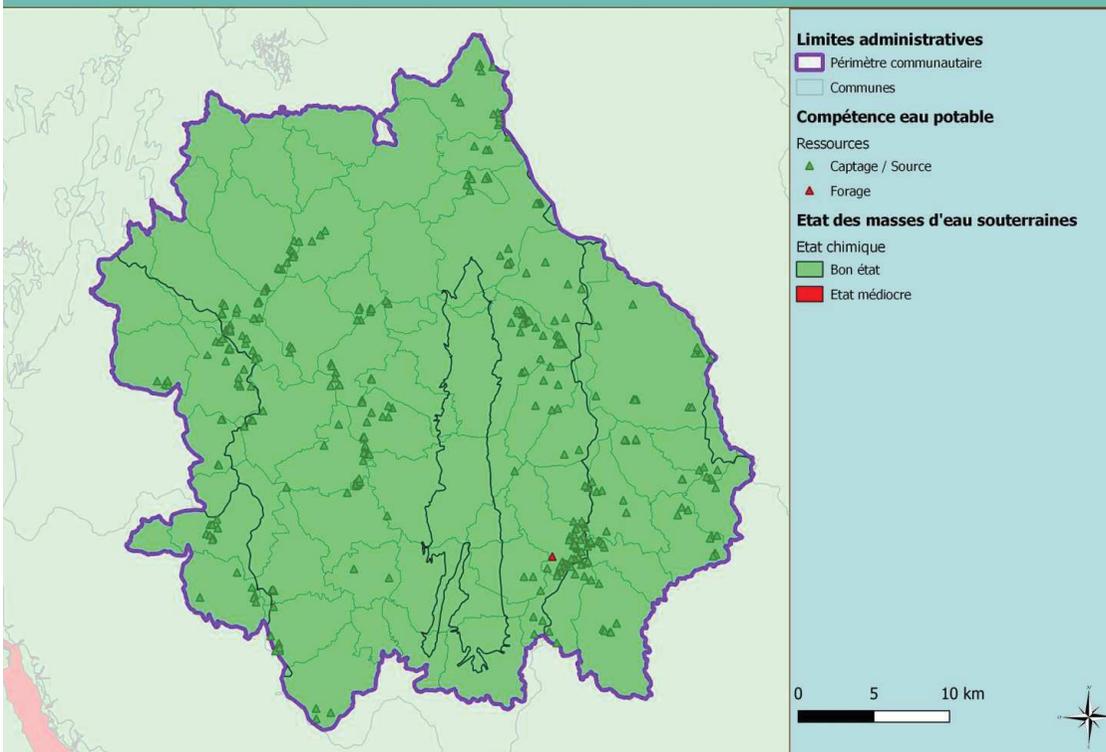




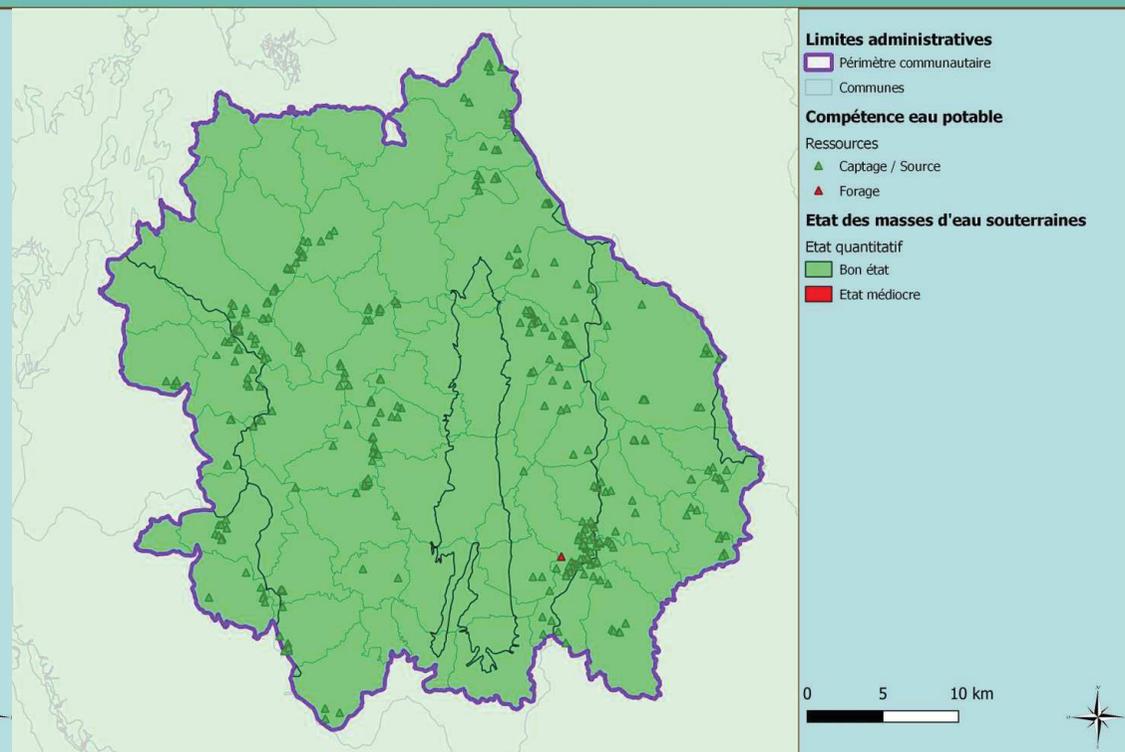
SDAGE – Masses d'eau souterraines

- ✓ **Territoire :** masses d'eau souterraines : *Bassin versant de la Loire forézienne / Bassin versant de l'Allier – Margeride / Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre / Bassin versant du haut bassin de La Loire / Bassin versant du haut Allier / Bassin versant de l'Allier - Madeleine*

Etat chimique des masses d'eau souterraines et ressources souterraines sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez



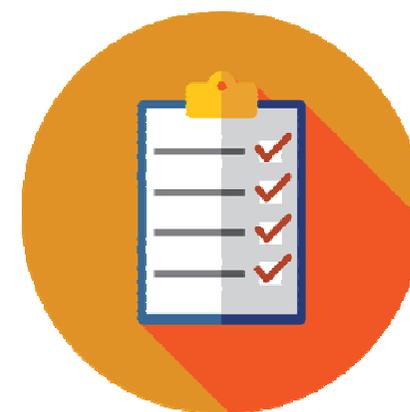
Etat quantitatif des masses d'eau souterraines et ressources souterraines sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez



- ✓ **Etat chimique :**
 - Ensemble des masses d'eau en bon état

- ✓ **Etat quantitatif :**
 - Ensemble des masses d'eau en bon état

5. Collecte des données





Entretiens avec les services

- ✓ **58 entretiens présentsiels** avec les services AEP et AC (communes et syndicat) (juillet à septembre 2022) :
 - 29 entretiens AEP & AC
 - 22 entretiens AC
 - 7 entretiens AEP

- ✓ **4 entretiens par téléphone** avec des questionnaires adaptés (novembre 2022) :
 - SIAEP Rive Gauche de la Dore (AEP)
 - Sainte-Catherine-du-Fraise (AEP/AC/SPANC)
 - Saint-Sauveur-la-Sagne (AEP/AC/SPANC)
 - Valcivières (AEP/ AC/SPANC)

- **Reste à réaliser :**
- ✓ **Service Eau Potable** : 2 entretiens téléphoniques avec questionnaire adapté :
 - Syndicat Mixte de l'eau de la région d'Issoire
 - SEAVR

- ✓ **Service Assainissement Collectif** : 3 entretiens téléphoniques avec questionnaire adapté :
 - Brousse
 - Grandval
 - Saint-Eloy-la-Glacière



Données disponibles - Entretiens

37 services eau potable interrogés :

Documents	moyenne
Territoire	73%
Compétence	76%
Mode de gestion	97%
Abonnés	76%
Tarifs	76%
Budget	73%
Moyens humains	89%
Moyens matériels	89%
Elements techniques	83%

51 services assainissement collectif interrogés :

Documents	moyenne
Territoire	76%
Compétence	92%
Mode de gestion	97%
Abonnés	84%
Tarifs	76%
Budget	69%
Moyens humains	93%
Moyens matériels	92%
Elements techniques	89%

- ✓ Certaines informations sont disponibles par les entretiens, mais les services ne sont pas en mesure de nous communiquer les documents officiels (délibérations, etc.)
 - *Toujours en réception de données de la part des services*
 - *Données manquantes* : nombre d'abonnés, volumes facturés, délibérations tarifaires, budgets, amortissements
- ✓ Point DECI : données partielles.
- ✓ Point Eaux Pluviales : données partielles.



Visites d'ouvrages

- ✓ Visites des ouvrages eau potable et assainissement collectif réalisées de juillet à novembre 2022
- ✓ Un total de **515 ouvrages AEP** sur le territoire de la CCALF dont :
 - 246 fiches réalisées d'après les visites sur site
 - 269 fiches réalisées d'après les fiches ouvrages existantes et entretiens avec les services techniques

	Visites sur site	D'après fiches existantes	TOTAL
Ressources	150	170	320
Réservoirs	94	91	185
Pompages	1	3	4
Traitements	1	5	6
TOTAL AEP	246	269	515

- ✓ **78 stations de traitement des eaux usées** sur le territoire de la CCALF.



Collecte des données

- ✓ Collectivités **accueillantes** et **coopératives** dans les échanges. Niveau de collecte de données correct, mais encore des efforts à faire pour certains services.
- ✓ Données **déclaratives** :
 - Certaines données sont inexistantes (ex : RPQS, règlement de service, plan d'investissement des travaux des années à venir, inventaire technique, etc.)
 - Certaines données sont partiellement exploitables, car en partie renseignées (ex : RPQS) ou en format inadéquat (ex : export Rôle des Eaux)
 - Certaines données sont estimées (ex : temps du travail administratif et technique, réseau eaux pluviales)
 - Certaines données existent, mais les services n'ont pas les documents (ex : conventions achat/vente, conventions de servitude)
 - **Point de vigilance** : peu d'indicateurs techniques des services AEP et surtout AC
- ✓ **Agence de l'eau** données volumes AEP et AC (2021) :
 - Volumes déclarés pour la redevance prélèvement, la redevance pollution et la redevance modernisation des réseaux



Collecte à finaliser en décembre 2022

- ✓ **CCALF – service SPANC** : données sur le nombre d'installations, les contrôles des installations et les conformités
- ✓ **SDIS** : envoi du SDIS 63 des données disponibles et croisement avec les données communiquées par les communes
- ✓ **SATEA** : pour les rapports annuels non communiqués
- ✓ **Communes** : relancer pour collecter les données manquantes
- ✓ Envoi aux **communes & syndicats** : les fiches services eau potable et assainissement collectif **pour validation** (avant le 31/12/2022)

6. Service Eau Potable

Exercice et gestion de la
compétence





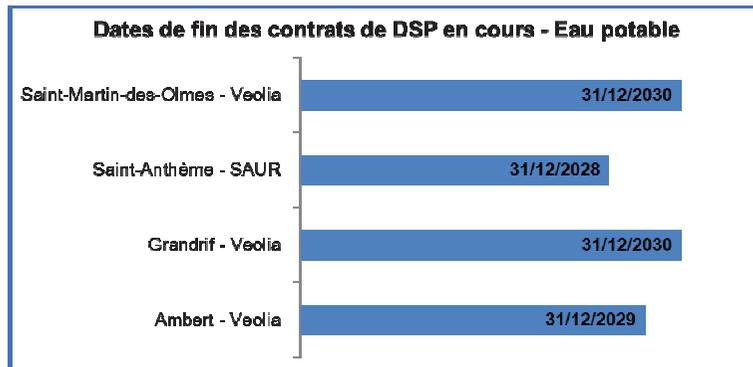
Autorités organisatrices, modes de gestion et présence des ASA

✓ Autorités Organisatrices :

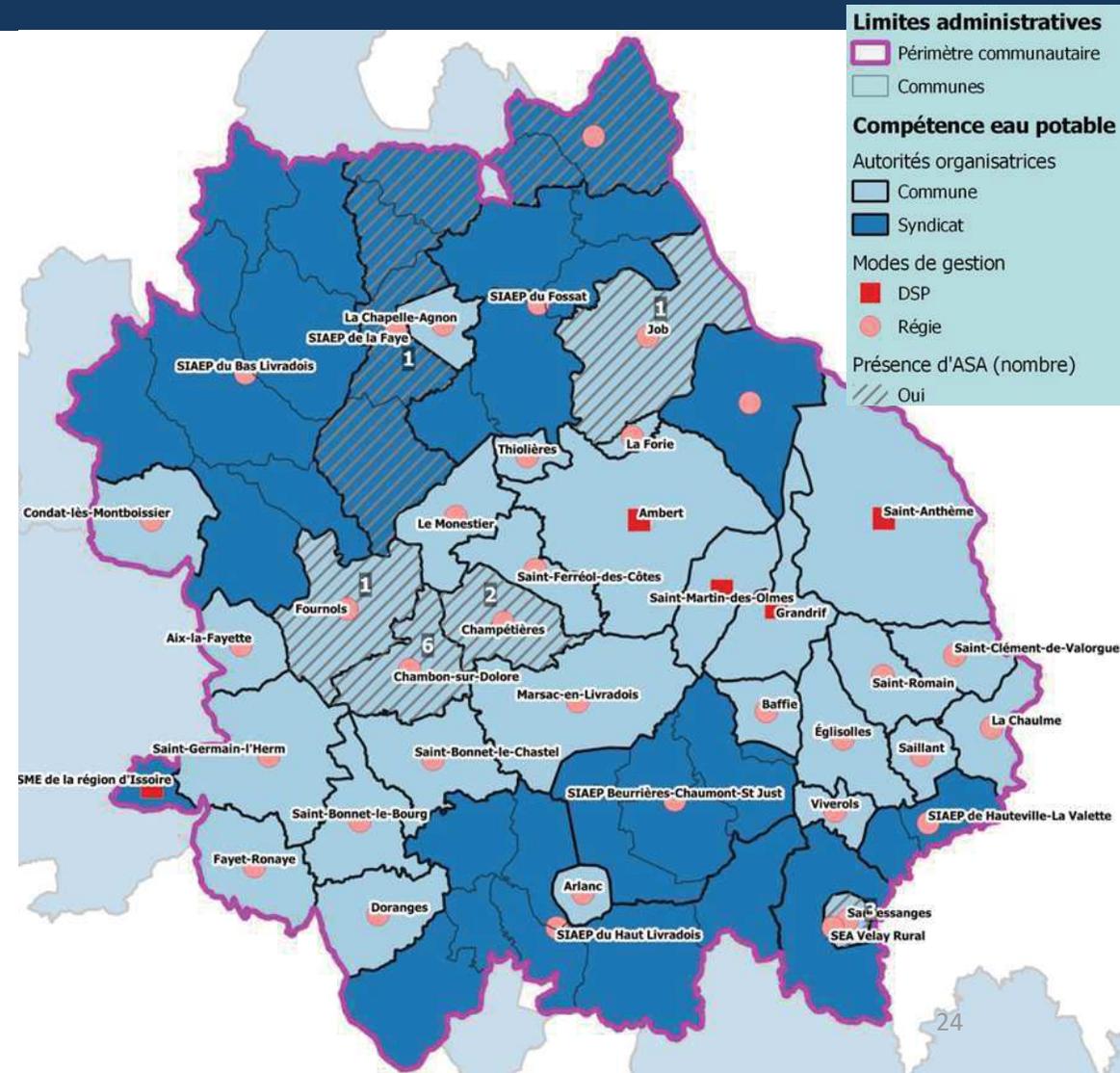
- 23 communes
- 4 syndicats infra-communautaires
- 4 syndicats supra-communautaires
- 7 services sont organisés avec 2 ou 3 AO : commune et syndicat(s)

✓ Modes de gestion

- 31 services exploités en régie
- 4 services en DSP



- ✓ **Territoire desservi par le service AEP** : le réseau AEP ne dessert pas la totalité du territoire communal. Certains villages dans 9 communes s'alimentent par des sources privées et des ASA.

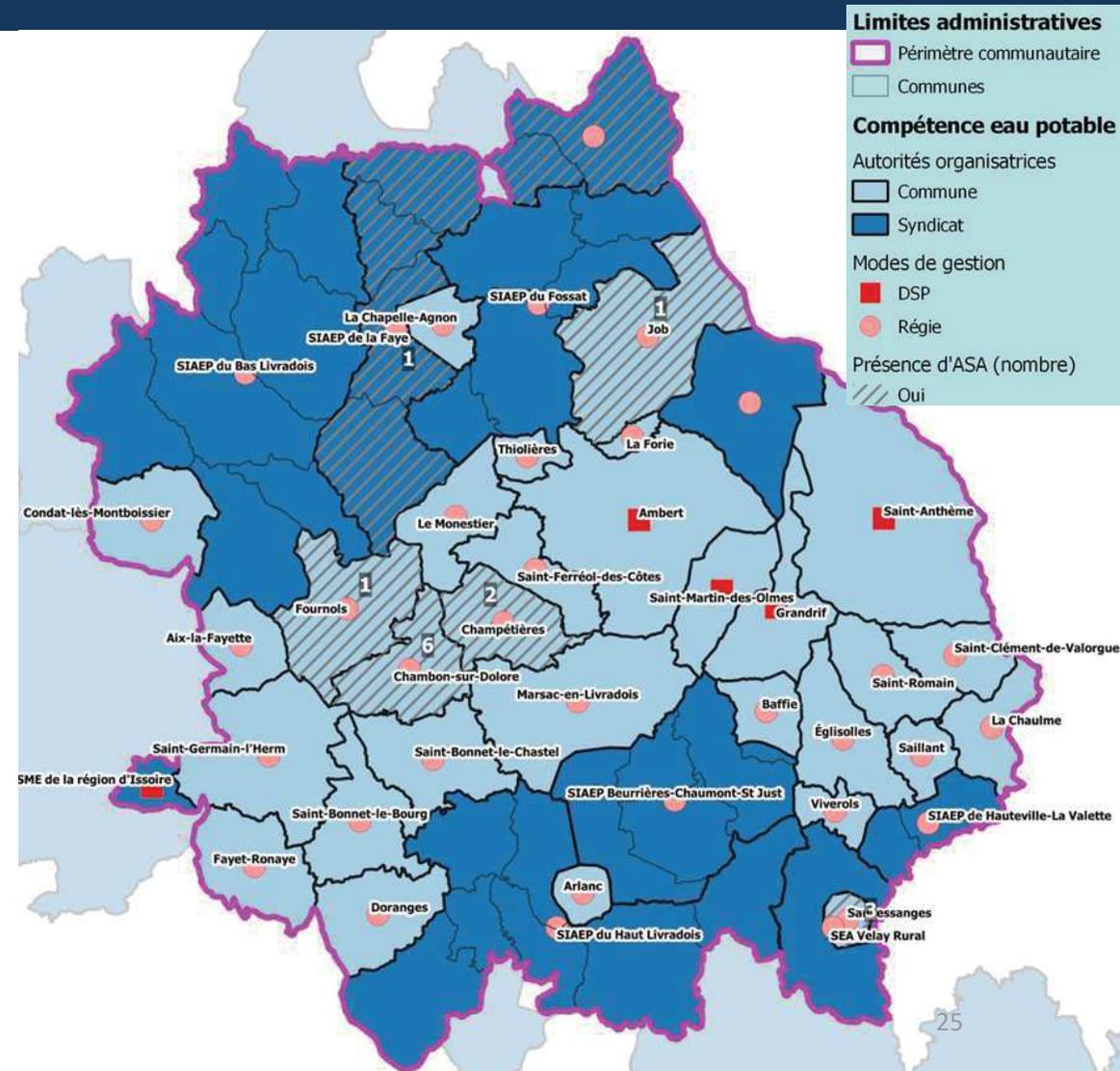




Autorités organisatrices, modes de gestion et présence des ASA

✓ ASA :

- 6 communes ont des ASA actives sur leur territoire
- 14 ASA sur la CCALF
- Communes concernées :
 - Chambon du Dolore : 6 ASA
 - Champétières : 2 ASA
 - Fournols : 1 ASA
 - Job : 1
 - Sauvessanges : 3 ASA
 - Saint-Amant-Roche-Savine : 1 ASA
- Selon la date de création de l'ASA, l'objet de l'association et les arrêtés préfectoraux, elles sont **concernées par le transfert de la compétence eau potable**.
- Les ouvrages gérés par les ASA n'ont pas été visités.
- Toutes les communes n'ont pas les statuts et les arrêtés préfectoraux des ASA de leur territoire.
- Certaines communes gèrent le budget des ASA.



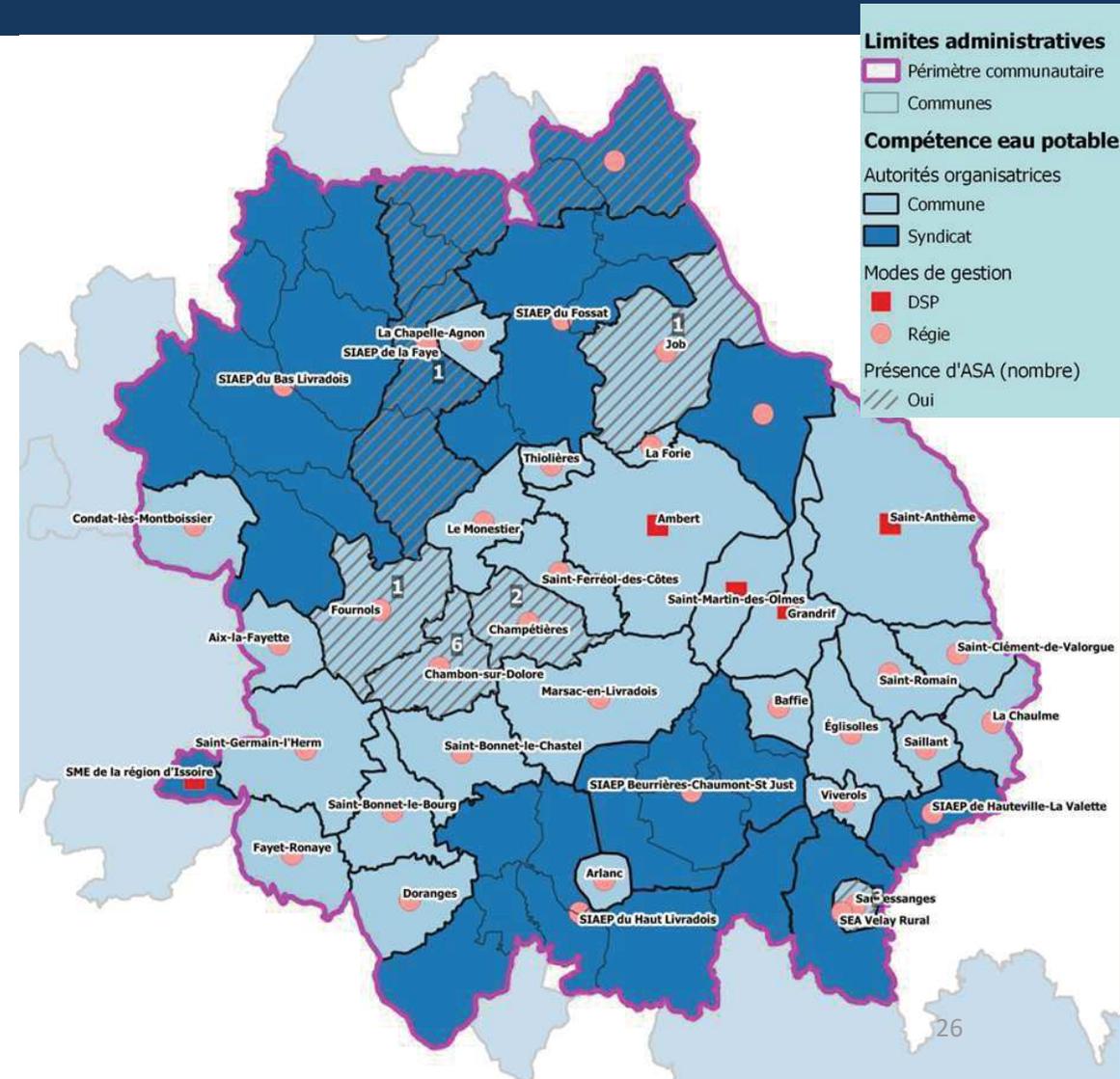


Autorités organisatrices, modes de gestion et présence des ASA

✓ Dans la situation actuelle, le transfert aurait pour conséquence :

- **Représentation-substitution** de la CCALF à ses communes au sein des syndicats supra-communautaires :
 - SIAEP du Bas Livradois (6/16 communes de la CCALF)
 - SIAEP de la Faye (6/12 communes de la CCALF)
 - SIAEP de la région d'Issoire (1 commune)
 - SEARV (1 commune partiellement)
- **Dissolution des syndicats infra-communautaires** et reprise des services par la CCALF :
 - SIAEP Beurrières-Chaumont-St Just (6 communes)
 - SIAEP de Hauteville-La Valette (2 communes)
 - SIAEP du Fossat (6 communes)
 - SIAEP du Haut Livradois (7 communes)

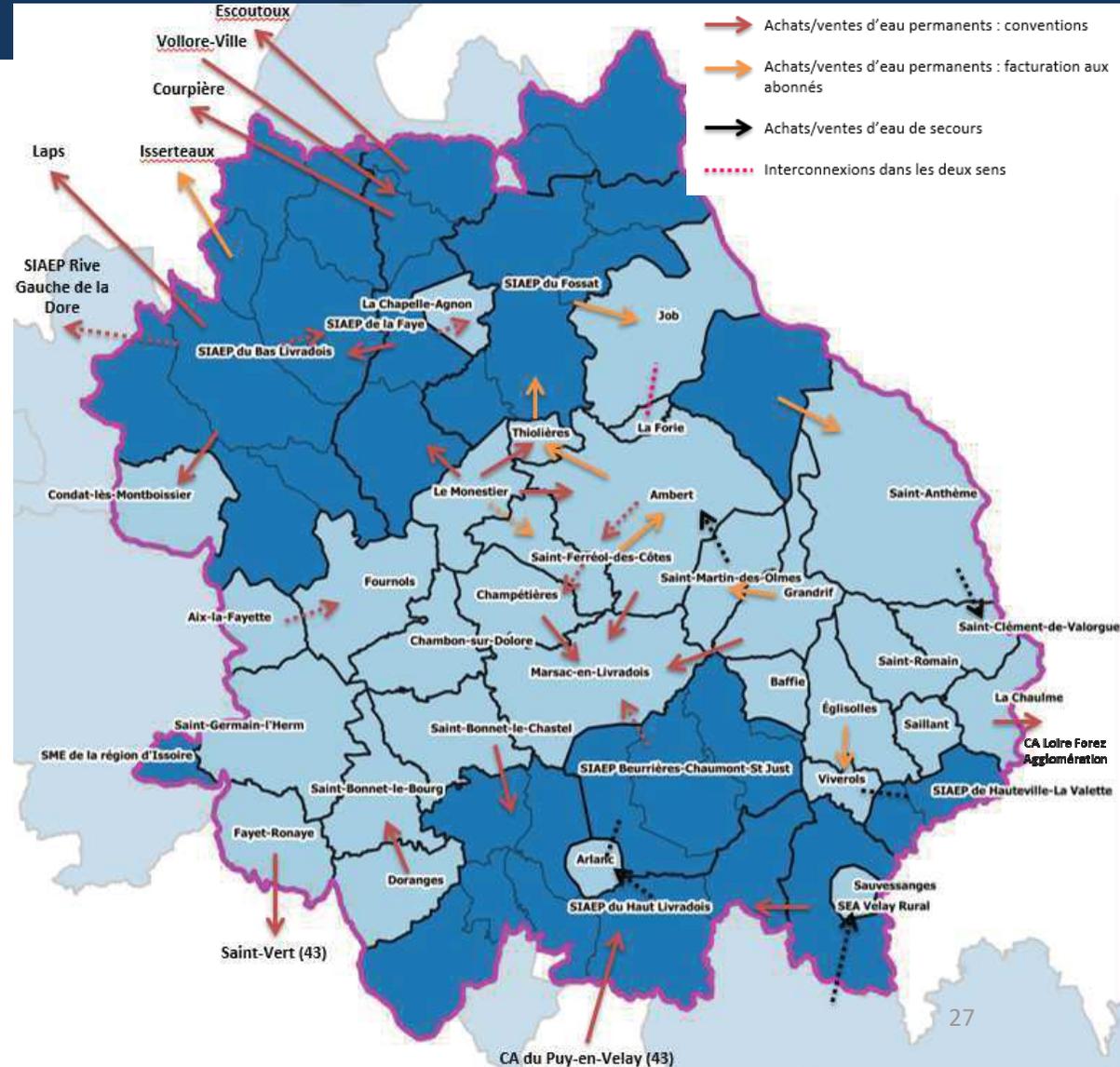
→ **Possibilité de maintien** des syndicats infra-communautaires par **délégation de la compétence** aux syndicats (uniquement si les syndicats sont gérés en régie).





Interconnexions : achats et ventes d'eau

- ✓ Plusieurs échanges d'eau à l'intérieur et avec l'extérieur de la CCALF
- ✓ 2 modalités d'échange d'eau :
 - Achat et vente d'eau par **convention** (facturation à la commune)
 - **Facturation directe** à l'abonné
- ✓ Ces achats et ventes d'eau peuvent être **permanents** ou de **secours**.
- ✓ Il s'agit d'interconnexions pour alimenter des villages qui pour des **raisons techniques** (localisation des ressources, altimétrie, etc.) ne peuvent s'approvisionner par le réseau de la commune.
- ✓ Certaines interconnexions, permettent des échanges d'eau dans les **2 sens**.
- ✓ Peu de ventes d'eau à l'extérieur de la CCALF et très peu d'achat d'eau provenant de l'extérieur du territoire

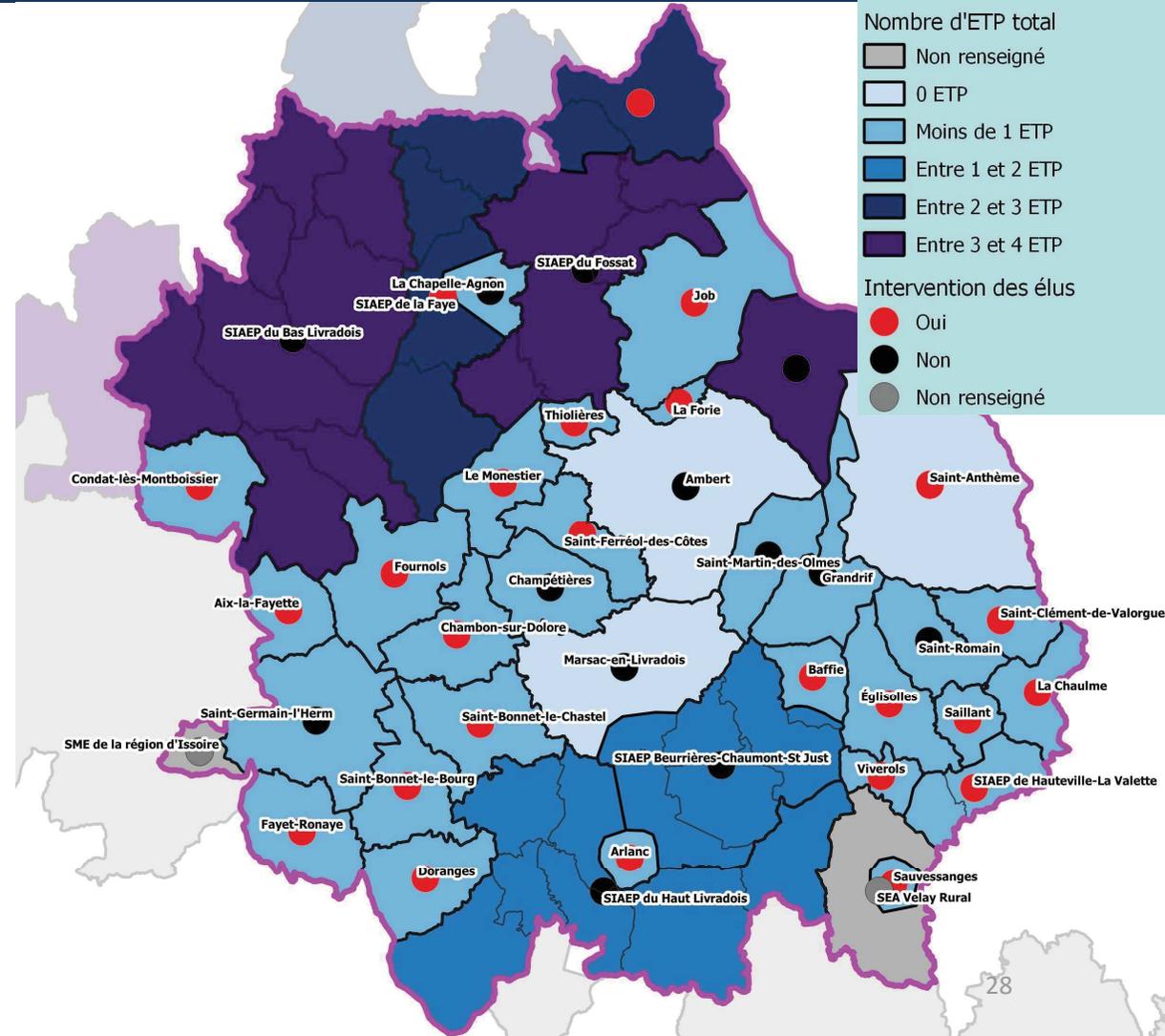
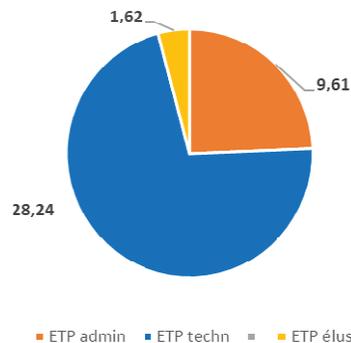




Nombre d'ETP total et intervention des élus

- ✓ Selon les données déclarées lors des entretiens :
 - **37,85 ETP** : agents communaux et syndicaux, dont :
 - **9,61 ETP** administratifs
 - **28,24 ETP** techniques
 - Grande difficulté pour estimer le temps de travail.
→ **Syndicat supra-communautaires** : ETP proportionnels selon les volumes facturés
- ✓ Les élus interviennent pour des missions d'exploitation :
 - Les **1,62 ETP** (16 services) déclarés sont sous-estimés.
 - Pour 8 services, il est difficile d'estimer le temps consacré au service AEP.

Personnel - Service AEP (ETP)





Imputation des charges du personnel

Limites administratives

- ◻ Périimètre communautaire
- ◻ Communes

Compétence eau potable

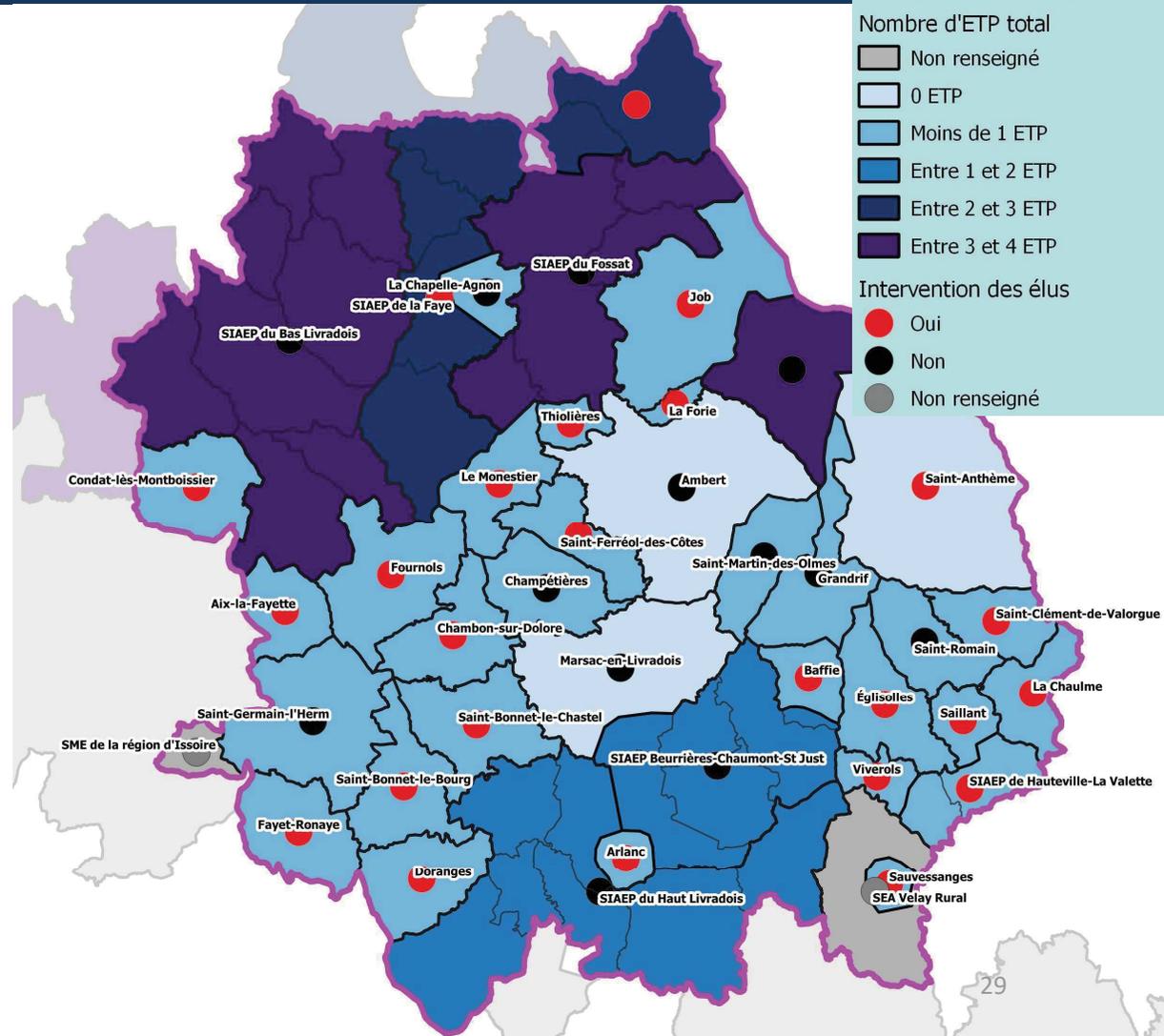
Nombre d'ETP total

- ◻ Non renseigné
- ◻ 0 ETP
- ◻ Moins de 1 ETP
- ◻ Entre 1 et 2 ETP
- ◻ Entre 2 et 3 ETP
- ◻ Entre 3 et 4 ETP

Intervention des élus

- Oui
- Non
- Non renseigné

- ✓ Concernant les services gérés au niveau communal :
 - Le plus souvent les salaires sont payés par le budget général de la commune.
 - 13 services reversent une partie des charges salariales du budget de l'eau vers le budget général.
- mais :*
 - Cette contribution ne reflète pas le temps réellement passé par les agents administratifs et techniques.
 - Souvent, ce ne sont que les salaires des agents techniques qui sont pris en compte.
- ✓ 3 services réalisent des reversement entre le budget de l'eau et le budget général pour l'utilisation des véhicules et matériel communal.



6. Service Eau Potable

Gestion des abonnés, tarifs
et budgets





Nombre d'abonnés et volumes facturés

Limites administratives

- Périmètre communautaire
- Communes

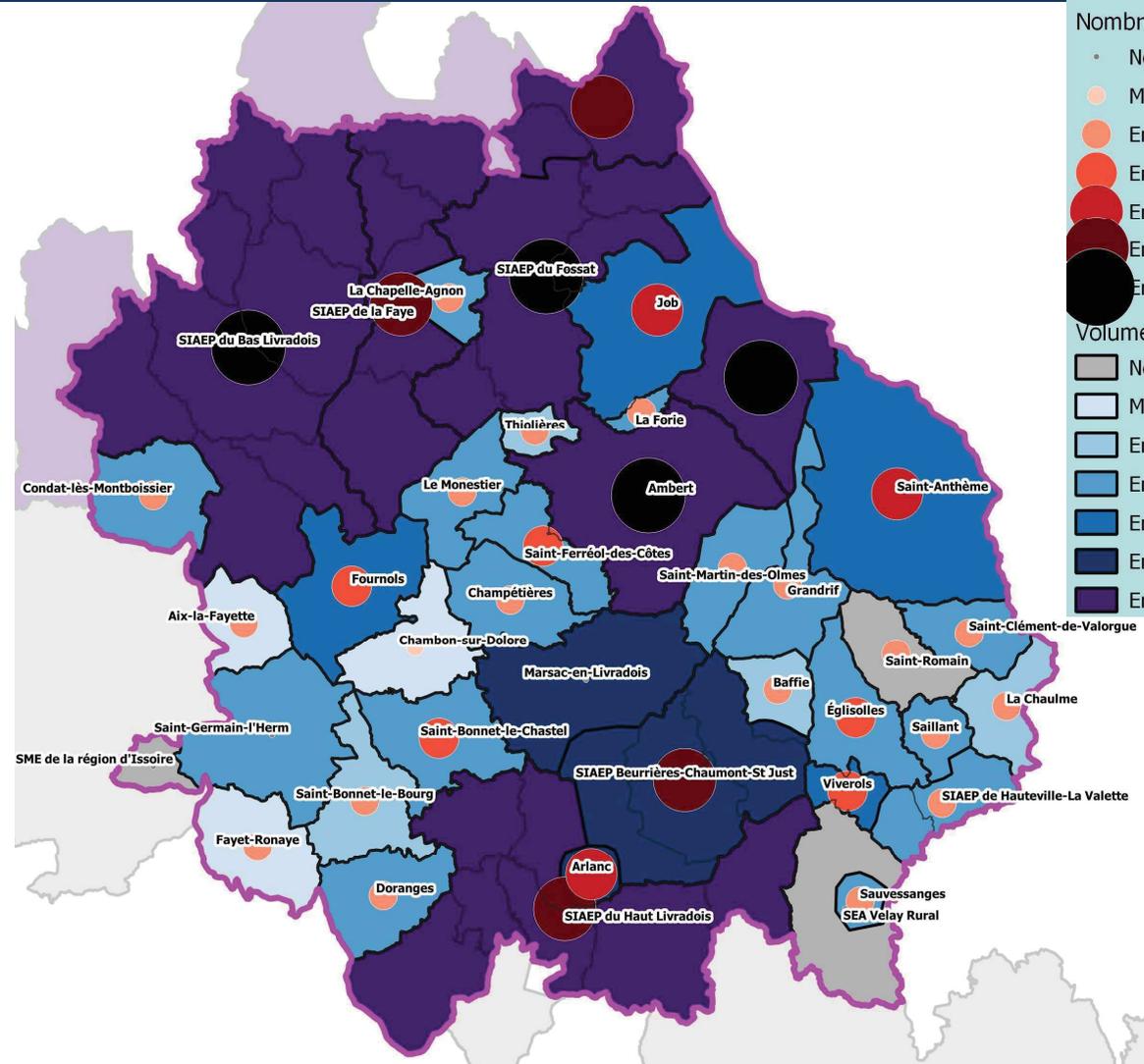
Compétence eau potable

Nombre d'abonnés

- Non renseigné
- Moins de 100 abonnés
- Entre 100 et 300 abonnés
- Entre 300 et 600 abonnés
- Entre 600 et 1 000 abonnés
- Entre 1 000 et 2 000 abonnés
- Entre 2 000 et 6 000 abonnés

Volumes facturés

- Non renseigné
- Moins de 5 000 m³
- Entre 5 000 et 10 000 m³
- Entre 10 000 et 30 000 m³
- Entre 30 000 et 50 000 m³
- Entre 50 000 et 100 000 m³
- Entre 100 000 et 400 000 m³



✓ Nombre d'abonnés (2021) : **22.974**

✓ (données partielles)

✓ Volumes facturés (2021) : **1.560.380 m³**

(données partielles)

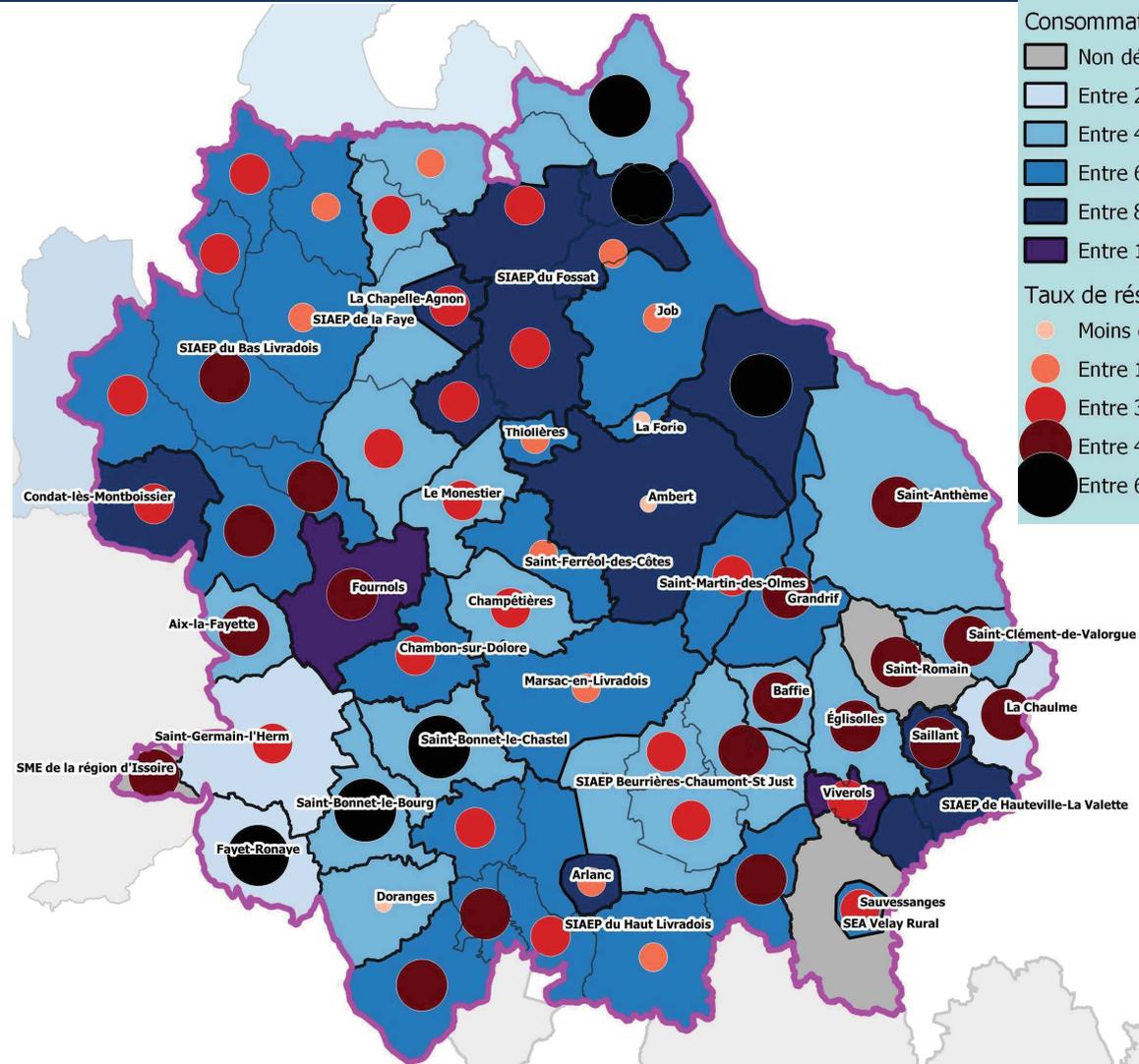
✓ Concernant les syndicats supra-communautaires : les données concernent les communes de La CCALF

→ Des données restent à collecter



Consommation par abonné et taux de résidences secondaires

- ✓ Le ratio de consommation varie de **24,42 m³/ab à 168,42 m³/ab**
- ✓ Territoire rural avec une part importante de résidences secondaires.
- ✓ Sur 21 communes, les **résidences secondaires** représentent **plus de 50 % des logements**.





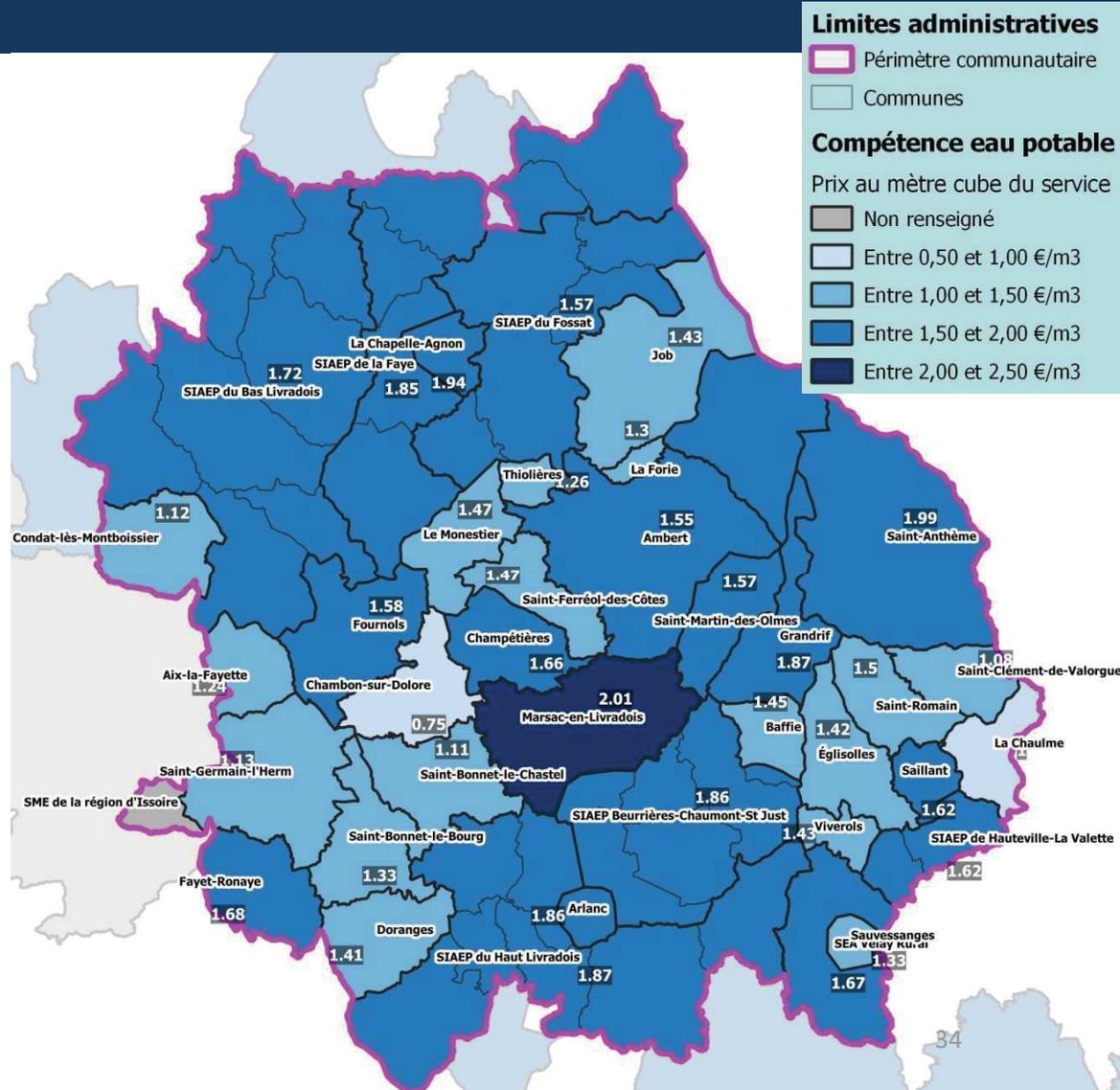
Prix de l'eau €HT/m³ (hors redev. AE), selon la facture 120 m³

- ✓ **Facture 120 m³, €HT/m³ (hors redevances AE) :**
 - Min : 90 €, soit 0,75 €/m³
 - Max : 241 €, soit 2,01 €/m³

- ✓ **Prix de l'eau de la facture 120 m³ : 1,64 €/m³ (tarif moyen pondéré par les volumes facturés, selon les données disponibles)**

- ✓ **Redevance prélèvement (volumes > 7.000 m³)**
 - Les 5 communes concernées ne la facturent pas.
 - 3 des 6 syndicats ne facturent pas la redevance prélèvement.

- ✓ **Analyse d'eau :** Certains services facturent les analyses d'eau aux abonnés.





- ✓ **Budget des services :**
 - 30 services ont un budget M49 eau potable.
 - 8 services ont un budget M49 mixte eau potable et assainissement (dont 4 à partir de 2022 ou 2023).

- ✓ **Reversements entre le budget de l'eau et le budget général des communes :**
 - 9 services ont des reversements du budget général vers la M49 pour équilibrer le budget de l'eau (tous les ans ou ponctuellement).
 - 13 services reversent une partie des charges de personnel du budget de l'eau vers le budget général de la commune.

- ✓ **Assujettissement à la TVA :**
 - 18 services sont assujettis à la TVA.
 - 18 services sont à la FCTVA.

- ✓ **Emprunts :** 22 services ont des emprunts en cours.

- ✓ **Amortissements :** Tous les services amortissent leur patrimoine et les subventions reçues.

- ✓ **Règlement de service :** 25 services ont un règlement de service eau potable, mais certains sont très anciens.

- ✓ **Locaux, véhicules, matériel affecté au service :** Peu de moyens identifiés ; utilisation des moyens de la commune.

6. Service Eau Potable

Gestion technique et
patrimoine



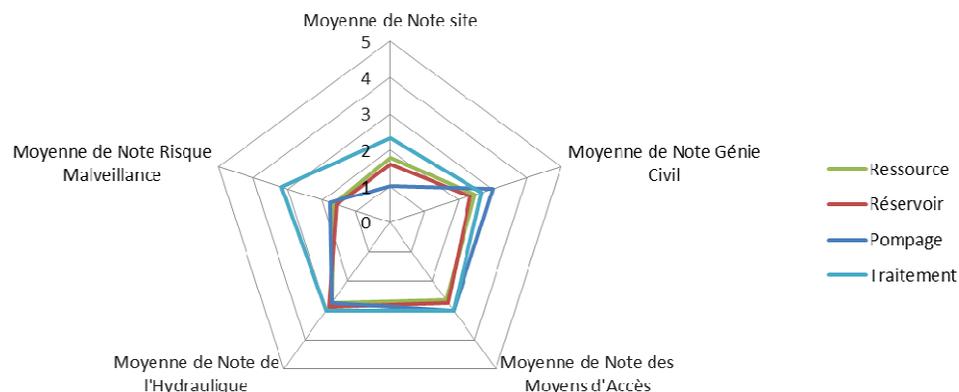


✓ Le patrimoine des services :

	Commune	Syndicat infra-communautaire	Syndicat supra-communautaire	TOTAL
Ressources	170	76	74	320
Réservoirs	103	48	34	185
Pompages	1	0	3	4
Traitements	1	0	5	6
TOTAL AEP	275	124	116	515
STEU	77	1	0	78
TOTAL	352	125	116	593

Part CCALF

Répartition radar des moyennes de notes par thématique et par type d'ouvrage



Un total de **477 ouvrages AEP et AC** sous maîtrise d'ouvrage communale ou syndicat intra-communautaire

- ✓ Les thématiques présentant les **notations les plus faibles** pour l'AEP sont :
 - **L'évaluation du site** (accès, protection physique de l'ouvrage, entretien des abords, etc.)
 - **La protection contre les risques de malveillance** (alarme, sécurisation de l'accès à l'eau, signalétique, etc.)



Ressources en eau potable

✓ Taux de ressources situées sur le périmètre du service :

- Certains services ont leurs sources sur d'autres communes.
- Pas de ressources identifiées hors du territoire de la CCALF.

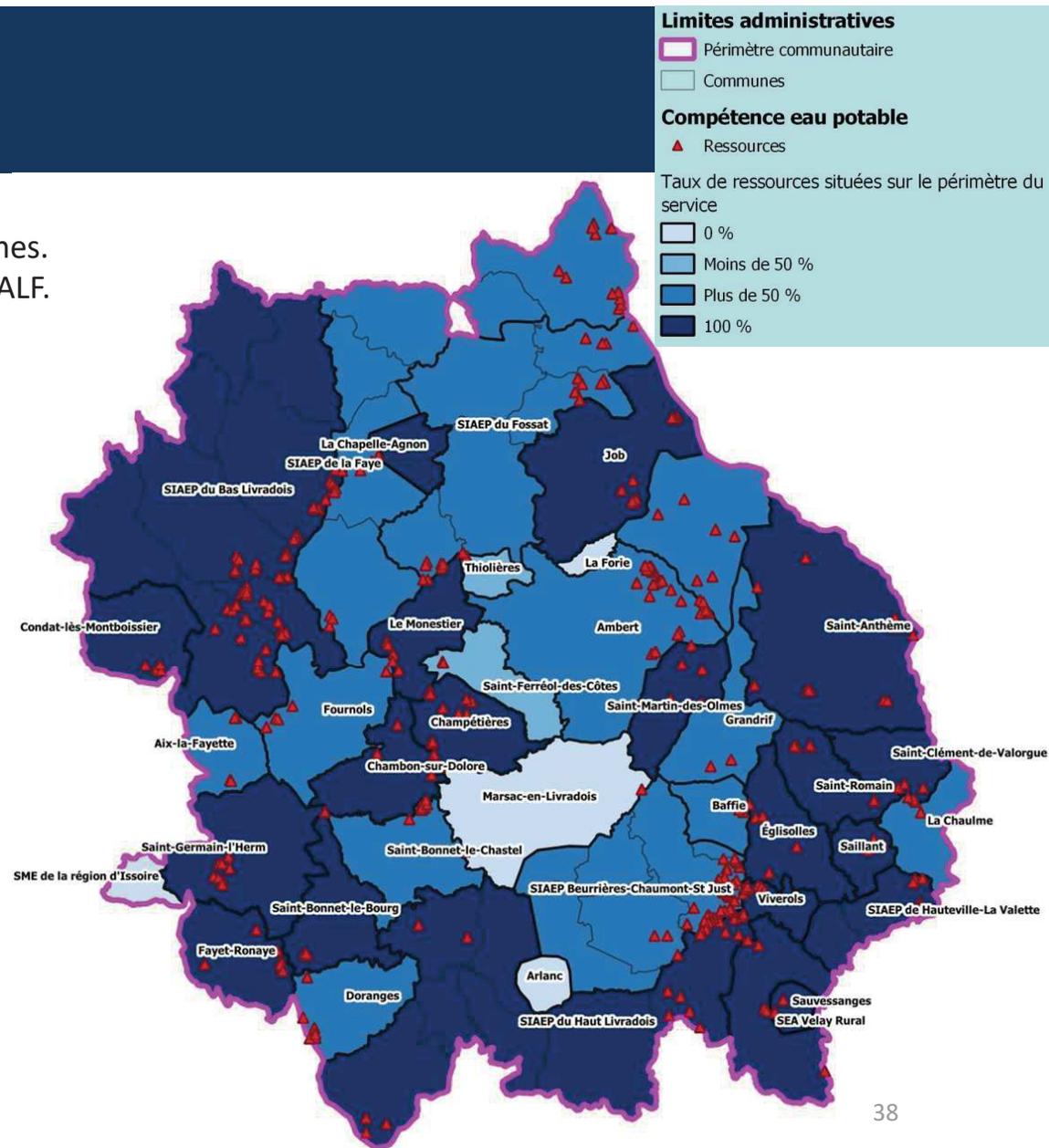
✓ Qualité : Les problèmes le plus souvent rencontrés sont d'ordre bactériologique, des problèmes de pH et de conductivité peu élevée, ainsi que des problèmes de radon.

✓ Quantité :

- Disponibilité des ressources suffisantes sur le territoire. Mais certains services commencent à identifier une variation au niveau des captages selon les conditions climatiques.
- Etre vigilant pour les besoins en eau des exploitations agricoles (fermes de vaches laitières).

✓ Été 2022 :

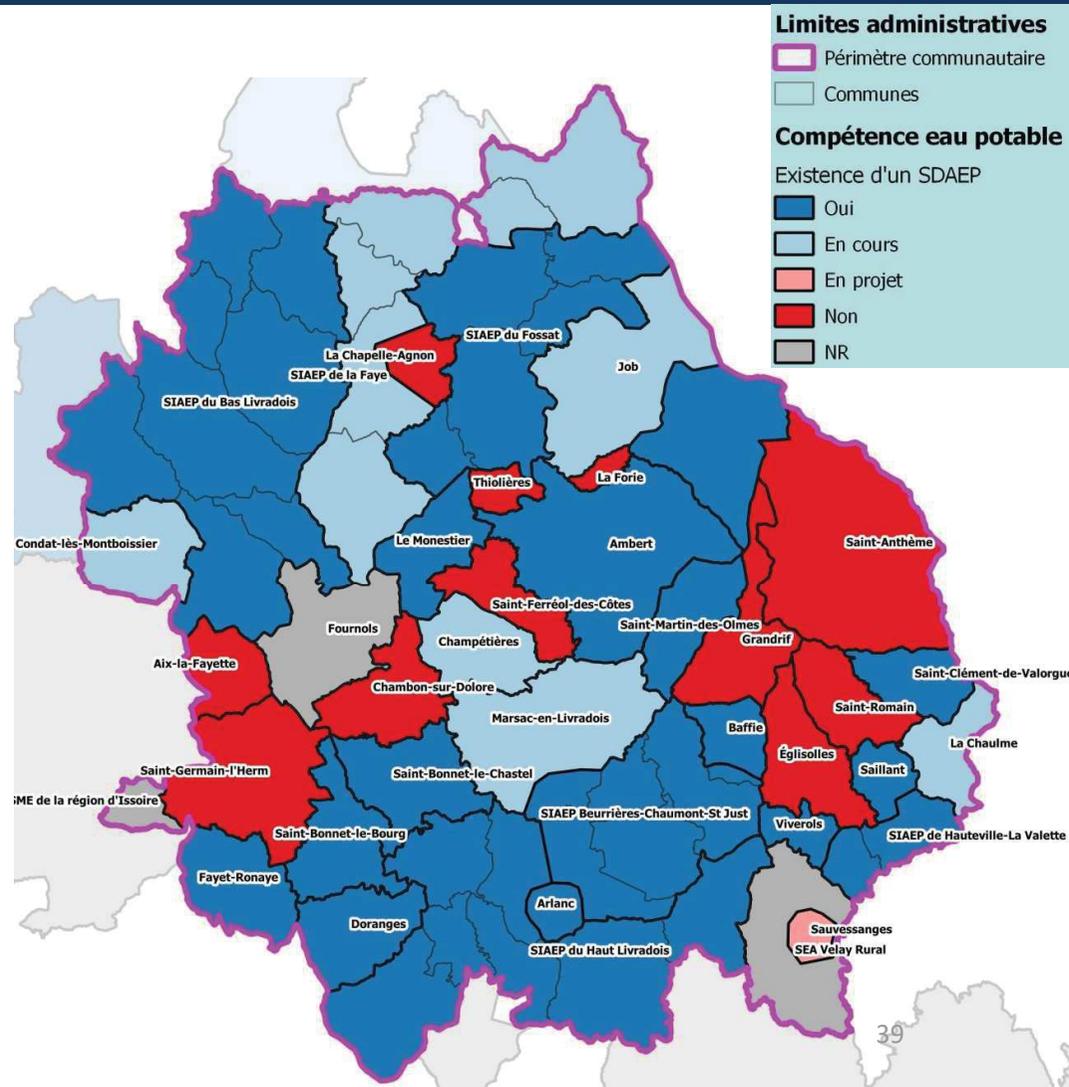
- Certains services ont dû acheter de l'eau à d'autres services (à l'intérieur ou l'extérieur de la CCALF).
- Suivi très régulier du niveau des captages et des réservoirs.





Connaissance patrimoniale

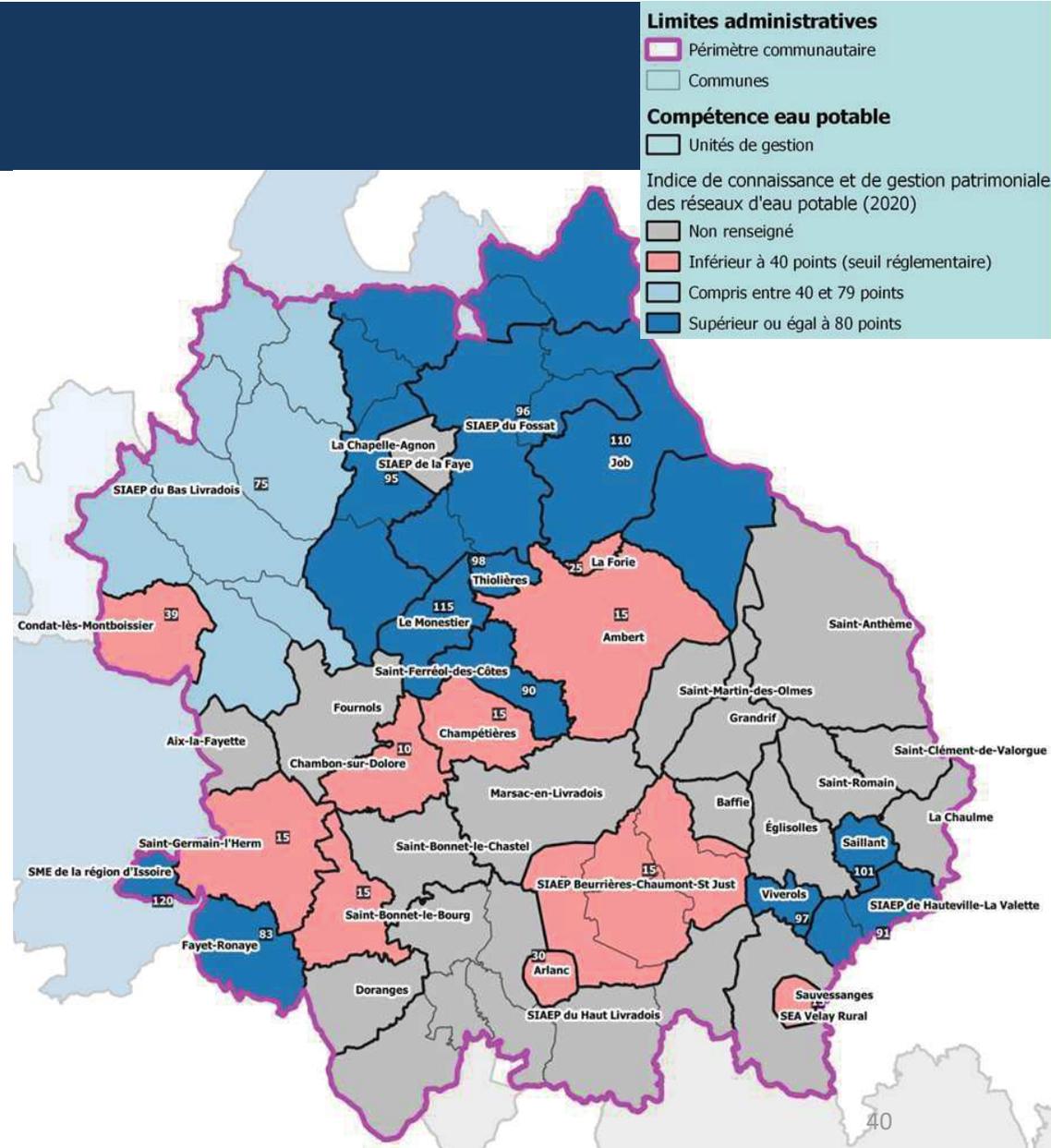
- ✓ **SDAEP** : 12 services n'ont pas de SDAEP, ou ils datent de plus de 10 ans.
- ✓ **DUP** : Toutes les DUP ne sont pas aux normes. Certains arrêtés préfectoraux sont caduques. Difficulté à acheter les terrains concernés.
- ✓ **RPQS / Indicateurs SISPEA** : 10 services ne remplissent pas les indicateurs SISPEA. Parmi les services qui renseignent les indicateurs, parfois la saisie est partielle et pas systématiquement annuelle.
- ✓ **Réseau** : 1.194 km (*données partielles*), soit 0,017 ab/km. Connaissance très partielle de l'âge et des matériaux du réseau.
- ✓ **Compteurs** : Peu de données sur l'âge des compteurs. Majorité des compteurs > 15 ans.
- ✓ **Réducteurs de pression** : Grand nombre de réducteurs de pression à cause de l'altitude des sources.
- ✓ **Points d'eau publics** : Peu de communes ont des compteurs sur les points d'eau publics. Les communes en DSP et 2 communes en régie facturent l'eau de ces points. La majorité des syndicats facturent également les consommations de ces points d'eau.





Connaissance patrimoniale

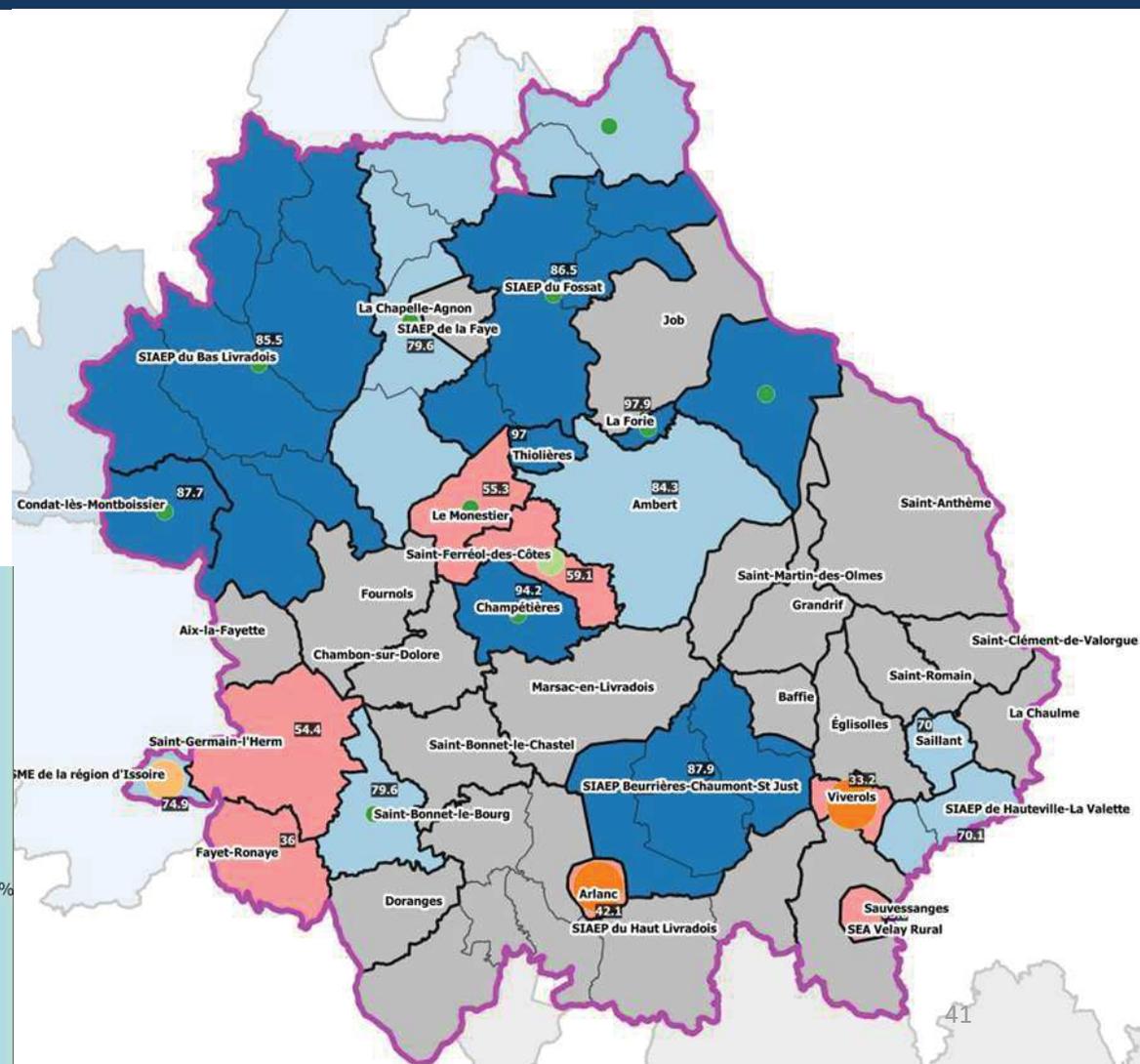
- ✓ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** (*données 2020*)
- ✓ **Plans :**
 - 6 services ont uniquement des plans papier du réseau
 - 5 services ont une partie des plans papier et une partie des plans numériques.
 - 21 services ont leurs plans intégrés dans le SIG de la CCALF.
 - La mise à jour des plans n'est pas systématique.
- ✓ **Télégestion** : 8 services ont un système de télégestion sur certains ouvrages hydrauliques (réservoirs).
- ✓ **Renouvellement :**
 - Pas de politique systématique de renouvellement des branchements, du réseau et des compteurs.
 - Renouvellement au cas par cas.
- ✓ **Programme pluriannuel de travaux :**
 - Peu de services ont des programmes pluriannuels de travaux.
 - Les programmes de travaux issues des SDAEP souvent ne sont ni réalisés, ni votés.
 - Réalisation des travaux selon les opportunités.





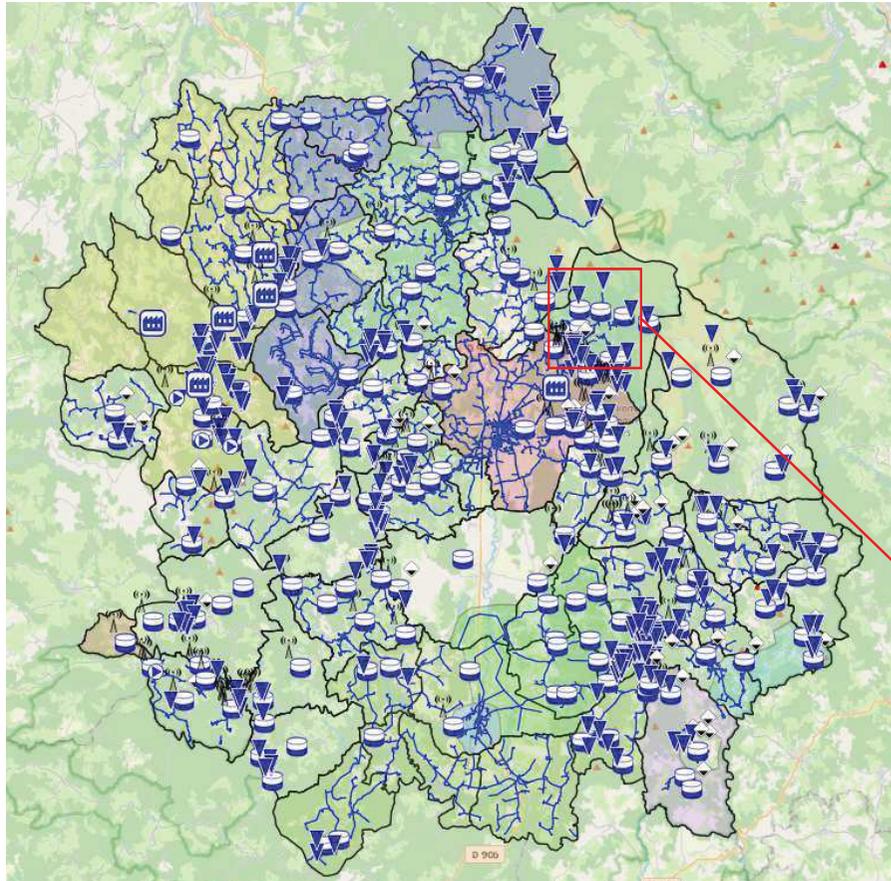
Connaissance patrimoniale

- ✓ Rendement du réseau et Indice linéaire de pertes (données 2020)
- ✓ Rendement du réseau inférieur au seuil réglementaire : 3 services (1 commune et 2 syndicat intra-communautaires) ont un **doublé de la redevance prélèvement** à cause du niveau de rendement en 2021.
- ✓ Fuites :
 - Pas de recherche systématique des fuites
 - Difficulté de les identifier
 - Problèmes sur les parties des réseaux les plus anciens
 - Problèmes de pression





SIG - Présentation



Ensemble des ouvrages et fiches intégrés au SIG

Chaque fiche ouvrage en version Word modifiable est consultable directement depuis l'outil cartographique.



Synthèse de l'évaluation

Appréciation du site	Moyen
Appréciation du Génie-Civil	Bon
Appréciation des Moyen d'Accès	Moyen
Appréciation de l'Hydraulique	Bon
Appréciation risque Malveillance	Mauvais

RSVR_STM1_02
09/08/2022

RESERVOIR DU BOURG

Identification et localisation




Nom usuel de l'ouvrage	Reservoir du Bourg		
Commune d'implantation	Saint-Roman		
Adresse	Route forestière		

Caractéristiques principales

TYPE	Semi-enterré	ANNEE DE MISE EN SERVICE	1970
VOLUME	100 m3	DEFENSE INCENDIE	OUI
DESCRIPTEUR	Alimenté par les captages du bourg et distribue le bourg de Saint-Roman.		
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	Groupe de pompage	NON	
	Compteur	OUI - Bypass et distribution	
	Chloration	OUI - Désinfection manuelle peu fréquente	
	Ballon anti-bélier	NON	
EQUIPEMENT ELECTRIQUES	Armoire de Commande	NON	
	Télégestion	NON	
	Eclairage Artificiel	NON	
	Raccordement EDF	NON	



SIG – Accès aux fiches ouvrages



CCALF_AEP_reservoirs - Attributs d'entités

Description **Caractéristiques** 2

ID de l'ouvrage	RSVR_STCV_01
Date de visite	2022-12-02
Origine de l'information	Fiches existantes et entretien avec services techniques
Nom de l'ouvrage	Réservoir Les Suchères
Maître d'ouvrage	Saint Clement de Valorgue
Exploitant	Maitre d'ouvrage
Commune d'implantation	SAINT CLEMENT DE VALORGUE

Description **Caractéristiques** 3

Année de mise en service	NULL
Type	Semi-enterré
Nombre de cuve	
Volume [m3]	
Reserve incendie	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonctionnement	*Issu des fiches diag, SD, réunion
Désinfection	(pas de sélection)
Télégestion	<input type="checkbox"/>
fiche	RSVR_STCV_01.docx

1: Ouverture du formulaire de l'entité via l'outil d'interrogation sous QGIS

2: Ouvrir l'onglet « Caractéristiques »

3: Ouverture de la fiche ouvrage via l'hyperlien du champ « fiche »

7. Service DECI

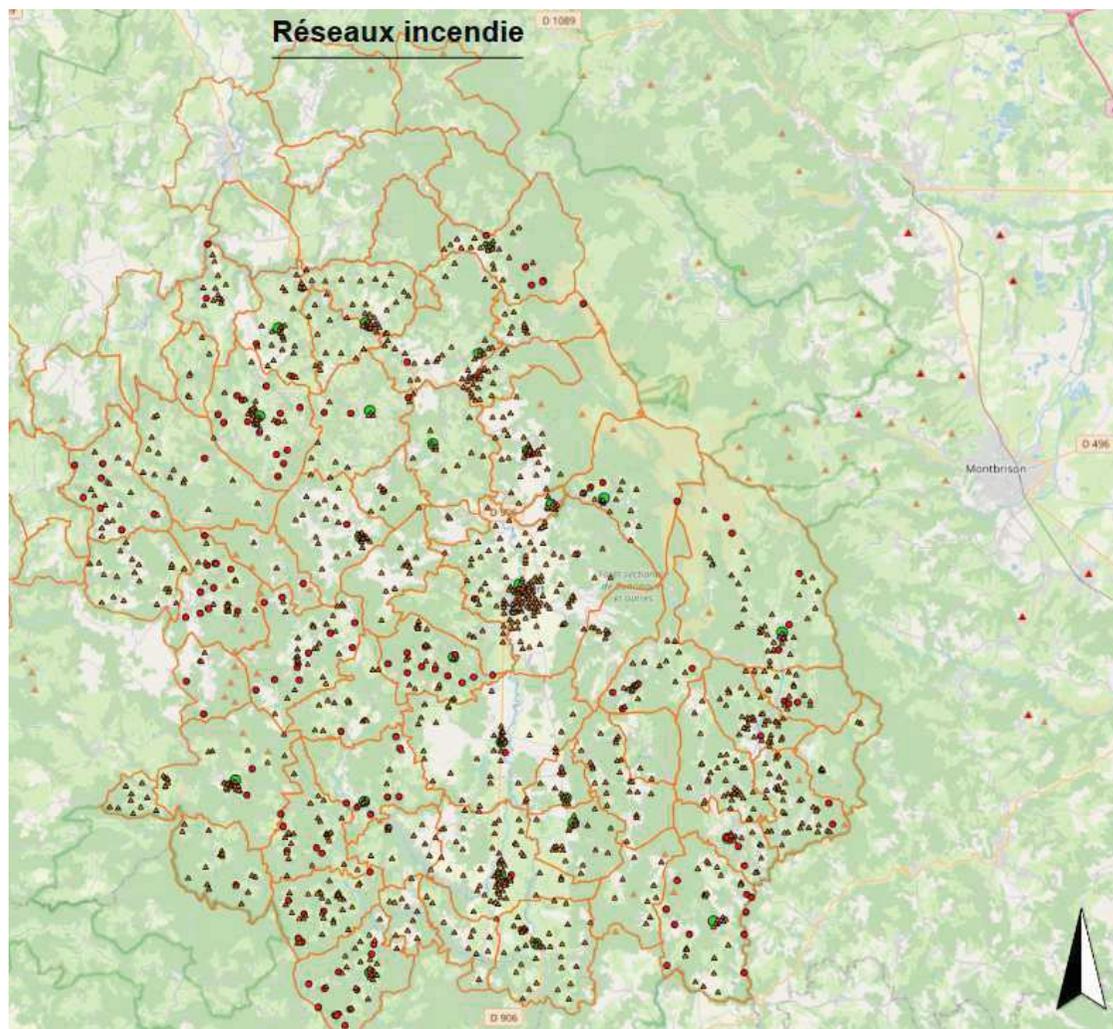




DECI

- ✓ Données partielles et inégales entre les communes sur les infrastructures existantes
- ✓ Certains équipements sont intégrés dans le SIG de la CCALF
 - Réseau AEP : hydrants
 - **Réseau incendie** : hydrants→ Écart des données
- ✓ Les communes n'ont pas de schéma DECI.
- ✓ Pas de réseau spécifique pour la DECI
- ✓ Selon les données déclaratives, estimation à 684 hydrants (poteaux, bouches d'incendie et réserves naturelles)
- ✓ Le contrôle des installations n'est pas systématique.

→ En attente des données du SDIS 63



8. Service Assainissement Collectif

Exercice et gestion de la
compétence

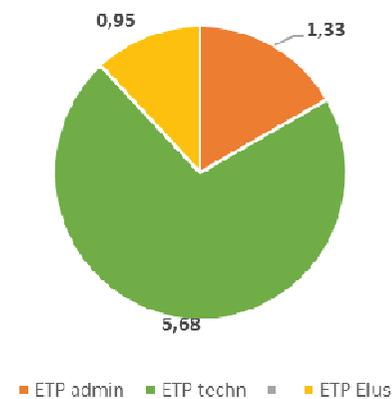




Nombre d'ETP total et intervention des élus

- ✓ Selon les données déclarées lors des entretiens :
 - 22 services n'affectent aucun temps d'agent administratif
 - 13 services n'affectent aucun temps d'agent technique
 - **7,01 ETP** : agents communaux et syndicaux, dont :
 - **1,33 ETP** administratif
 - **5,68 ETP** techniques
- ✓ Les élus interviennent pour des missions d'exploitation :
 - **0,95 ETP** sur 18 services. Sur 11 de ces services, l'exploitation est réalisée uniquement par des élus.
 - Pour 14 services, le temps consacré au service AC est difficile à estimer.

Personnel - Service AC (ETP)



Compétence assainissement collectif

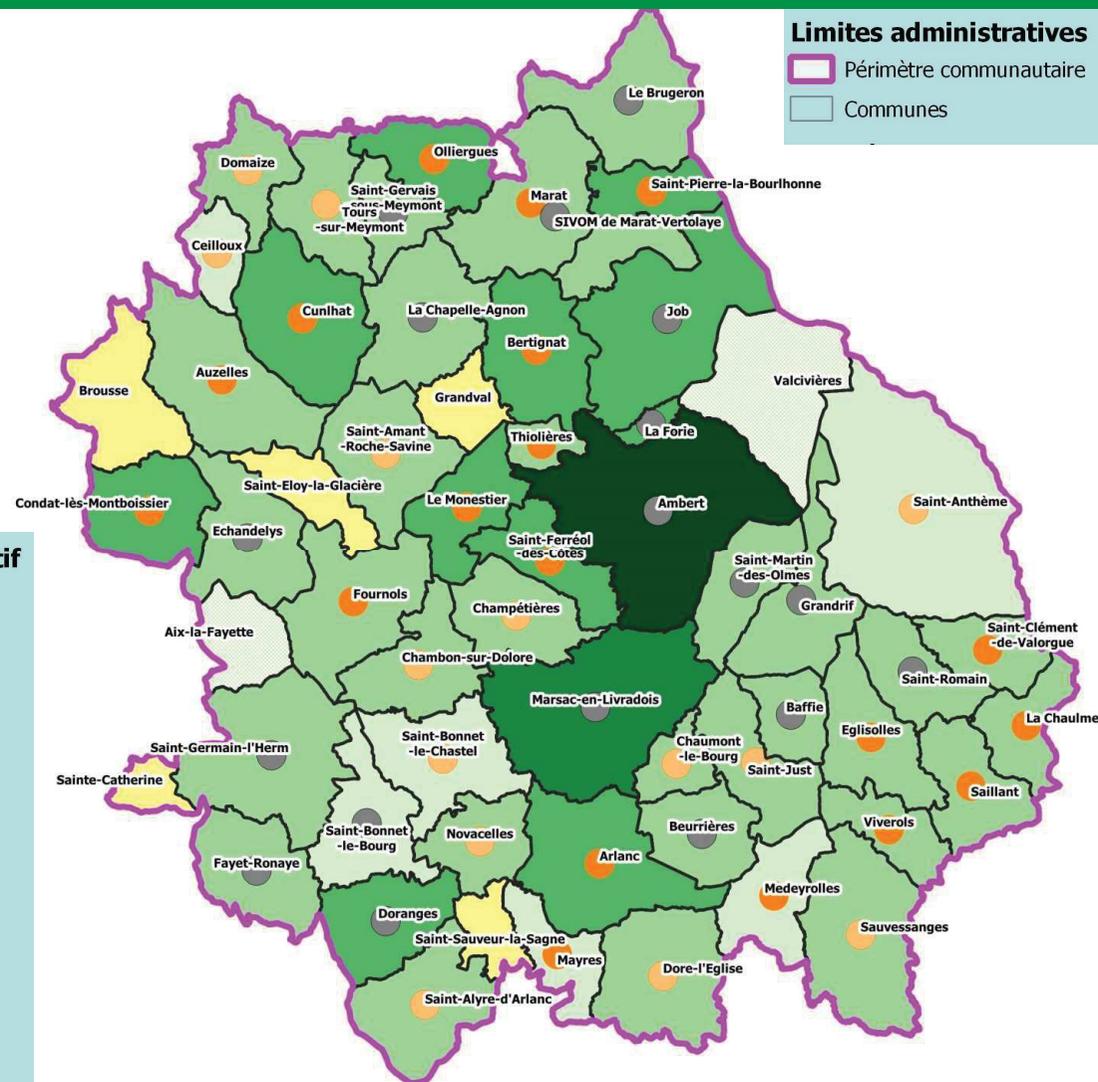
Nombre d'ETP total

- 0 ETP
- Moins de 0,2 ETP
- Entre 0,2 et 0,4 ETP
- Entre 0,4 et 0,6 ETP
- Entre 0,6 et 0,8 ETP

- Non concerné (collecte uniquement)
- Non concerné (absence de service d'assainissement collectif)

Intervention des élus

- Oui
- Exceptionnellement
- Non





Imputation des charges du personnel

Limites administratives

- Périmètre communautaire
- Communes

Compétence assainissement collectif

Nombre d'ETP total

- 0 ETP
- Moins de 0,1 ETP
- Entre 0,1 et 0,2 ETP
- Entre 0,2 et 0,3 ETP

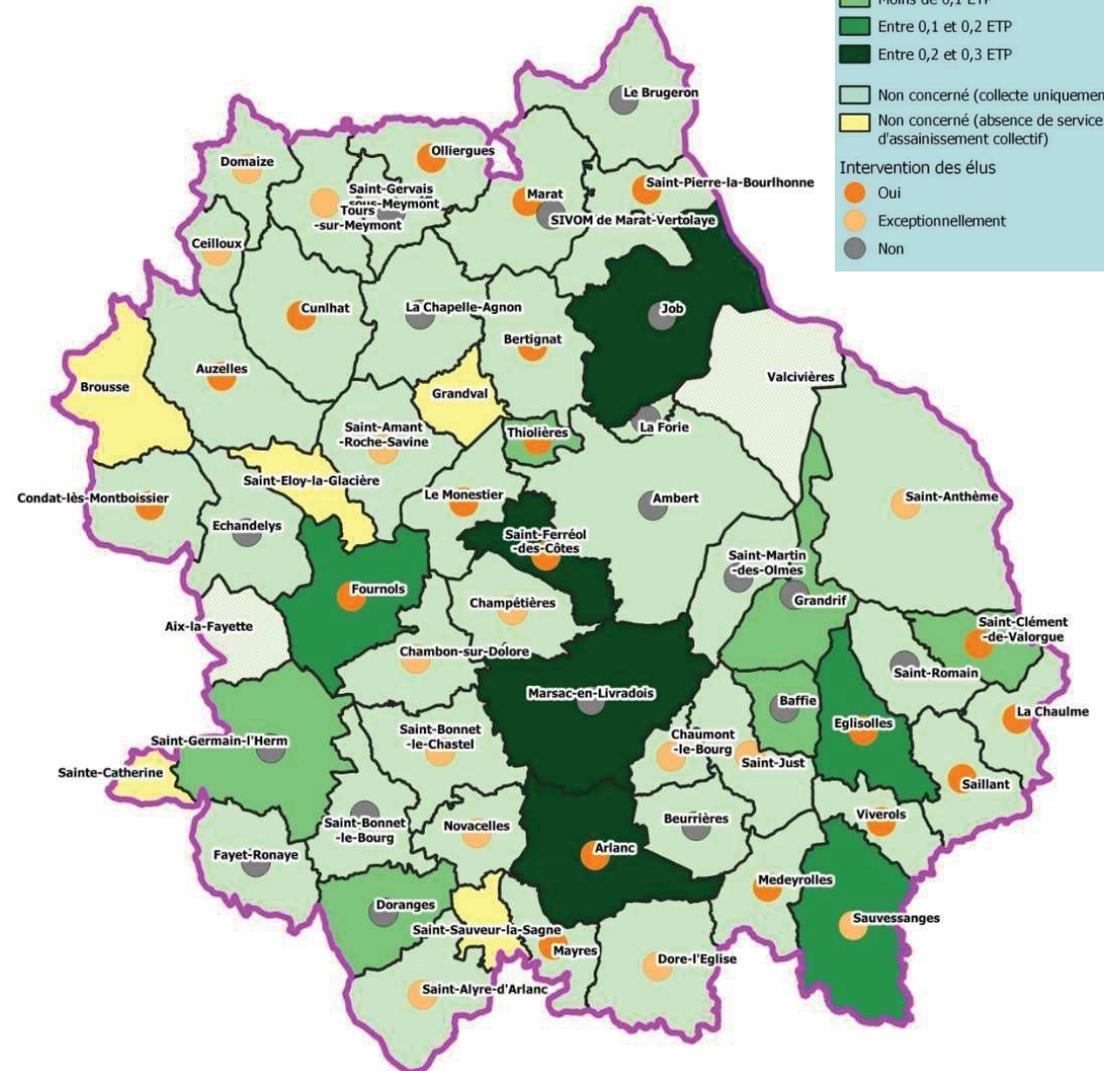
■ Non concerné (collecte uniquement)

■ Non concerné (absence de service d'assainissement collectif)

Intervention des élus

- Oui
- Exceptionnellement
- Non

- ✓ Concernant les services gérés au niveau communal :
 - Le plus souvent les salaires sont payés par le budget général de la commune.
 - 8 services ont des reversement du budget assainissement vers le budget communal pour payer en totalité ou partiellement les charges de personnel *mais* :
 - Souvent, ce ne sont que les salaires des agents techniques qui sont pris en compte.
- ✓ 2 services réalisent des reversement entre le budget de l'assainissement collectif et le budget général pour l'utilisation des véhicules et du matériel communal.
- ✓ Pour les communes en DSP, les ETP présentés indiquent ceux de la commune.



8. Service Assainissement Collectif

Gestion des abonnés, tarifs et
budgets





Nombre d'abonnés et volumes facturés

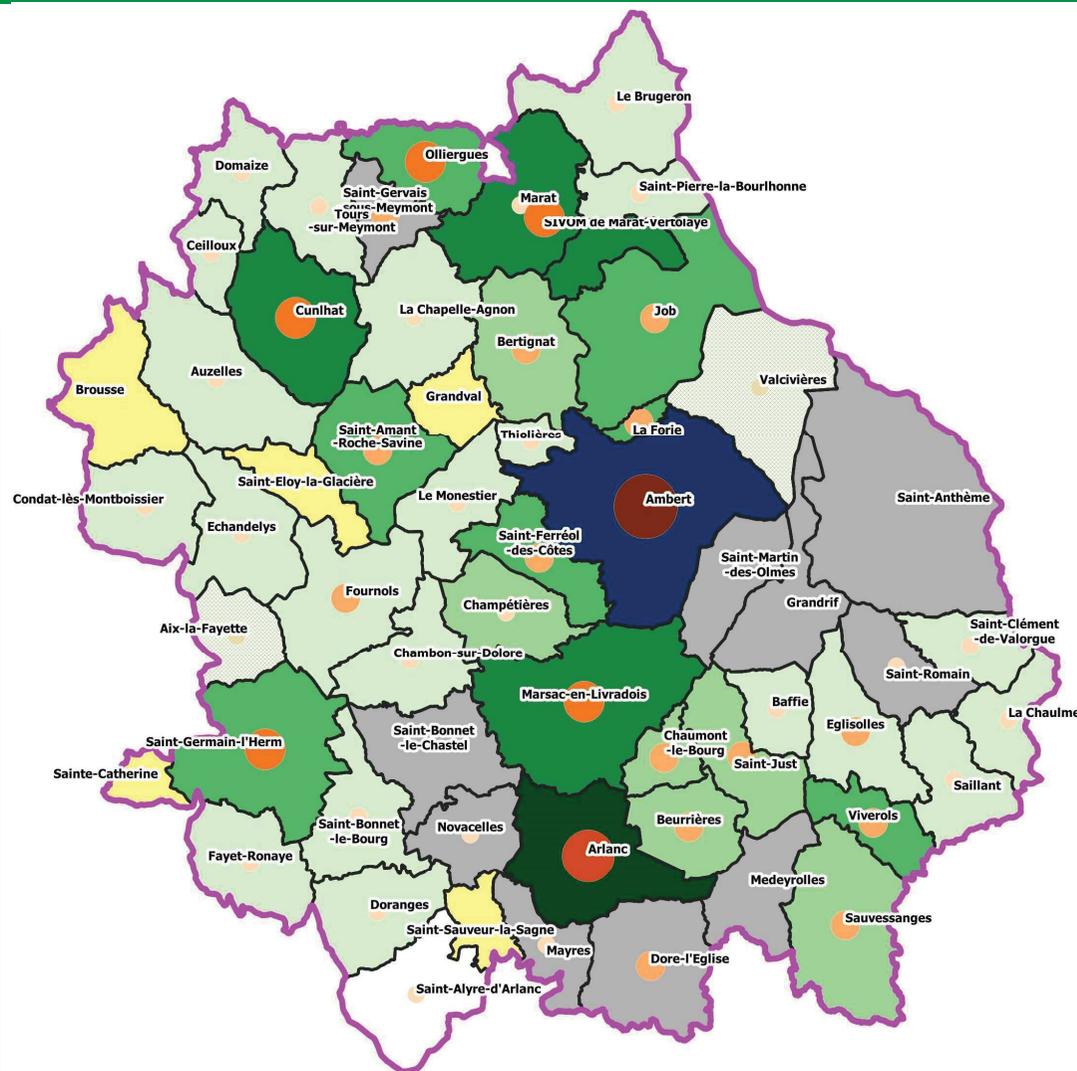
✓ Nombre d'abonnés (2021) :

10.216 (données partielles)

✓ Volumes facturés (2021) :

672.721 m³ (données partielles)

→ Grand nombre de petit services





Prix de l'eau €HT/m³ (hors redev. AE), selon la facture 120 m³

✓ Structure tarifaire :

- 2 services n'ont pas de structure tarifaire en AC
- La majorité des services ont 1 part fixe et 1 part variable
- 7 services ont seulement une part variable
- La **part fixe** :
 - 1 part fixe
 - Si abonnés collectifs : 1 part fixe/ab + forfait par appartement
 - Forfait pour une consommation inférieure à un certain seuil : < 40 m³ ; < 80 m³ ; < 200 m³ ; < 6 m³ et maisons fermées
- La **part variable** :
 - 1 part variable uniforme
 - 2 parts dégressives
- Grande variabilité dans les périodes d'application des tarifs

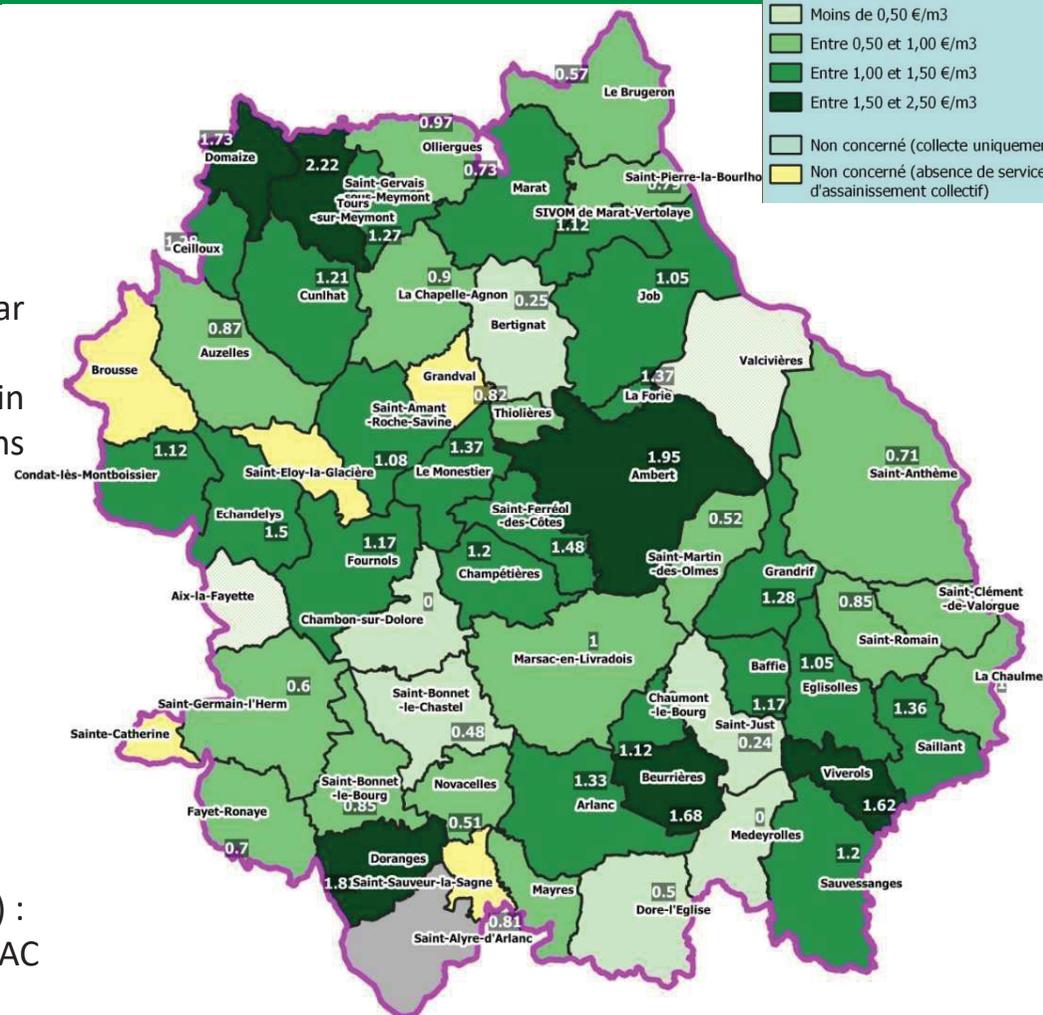
✓ Facture 120 m³, €HT/m³ (hors redevances AE) :

- Min : 29 € Max : 265,8 €

✓ Prix de l'eau de la facture 120 m³ : **1,52 €/m³** (moyenne pondérée)

✓ PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) :

- Participation facultative, peu de communes ont voté une PFAC
- Montant maximum : 1 375 € et montant minimum : 150 €
- 2 services facturent les tarifs AC aux logements raccordables





Budget

- ✓ **Budget des services :**
 - 38 services ont un budget M49 assainissement collectif.
 - 8 services ont un budget M49 mixte eau potable et assainissement (dont 4 à partir de 2022 ou 2023).
 - 5 services ont un budget M14 avec ou sans annexes assainissement collectif.
 - Les 7 services en SPANC n'ont pas de budget assainissement.

- ✓ **Reversements entre le budget de l'assainissement et le budget général des communes :**
 - 19 services réalisent des virement du budget général vers le budget de l'assainissement pour l'équilibrer.
 - 9 services reversent une partie des charges de personnel qui sont prises en charge par le budget général de la commune.

- ✓ **Assujettissement à la TVA :**
 - 18 services sont assujettis à la TVA.
 - 30 services sont à la FCTVA.

- ✓ **Emprunts :** 27 services ont des emprunts en cours sur le service d'assainissement collectif.

- ✓ **Amortissements :** Tous les services amortissent leur patrimoine et les subventions reçues.

- ✓ **Règlement du service :** 15 services

- ✓ **Locaux, véhicules, matériel affecté au service :** Peu de moyens identifiés ; utilisation des moyens de la commune.

8. Service Assainissement Collectif

Gestion technique et
patrimoine



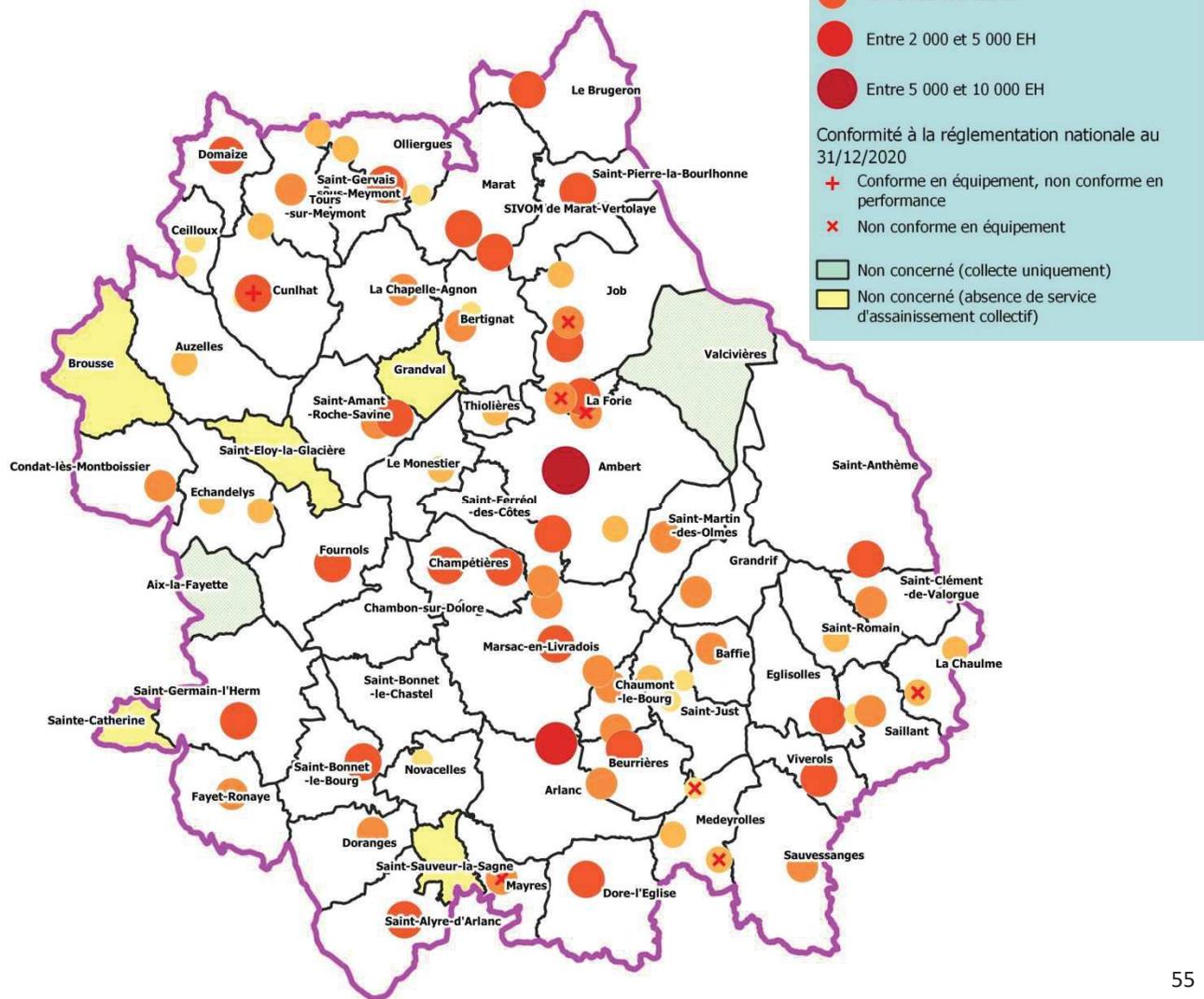


Conformité de la performance en 2020 et âge des STEU

✓ Capacité nominale et conformité à la réglementation nationale des stations de traitement des eaux usées (*données 2020*)

- 1 STEP conforme en équipement, **non conforme en performance** au 31/12/2020 : Cunlhat Bourg
- 7 STEP **non conformes en équipement** au 31/12/2020 : Job le Bourg ouest, Job Mas, La Chaulme Bourg, Ambert Champ de Clure, Mayres Bourg, Medeyrolles Estival, Medeyrolles Fayolles
- La STEP de Chambon-sur-Dolore n'existe ni sur la couche SIG ni sur le site de référence

→ *Source* : Portail de l'assainissement collectif





Connaissance patrimoniale

✓ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (*données 2020*) :

- Peu de données disponibles
- Indice de connaissance faible

✓ Plans :

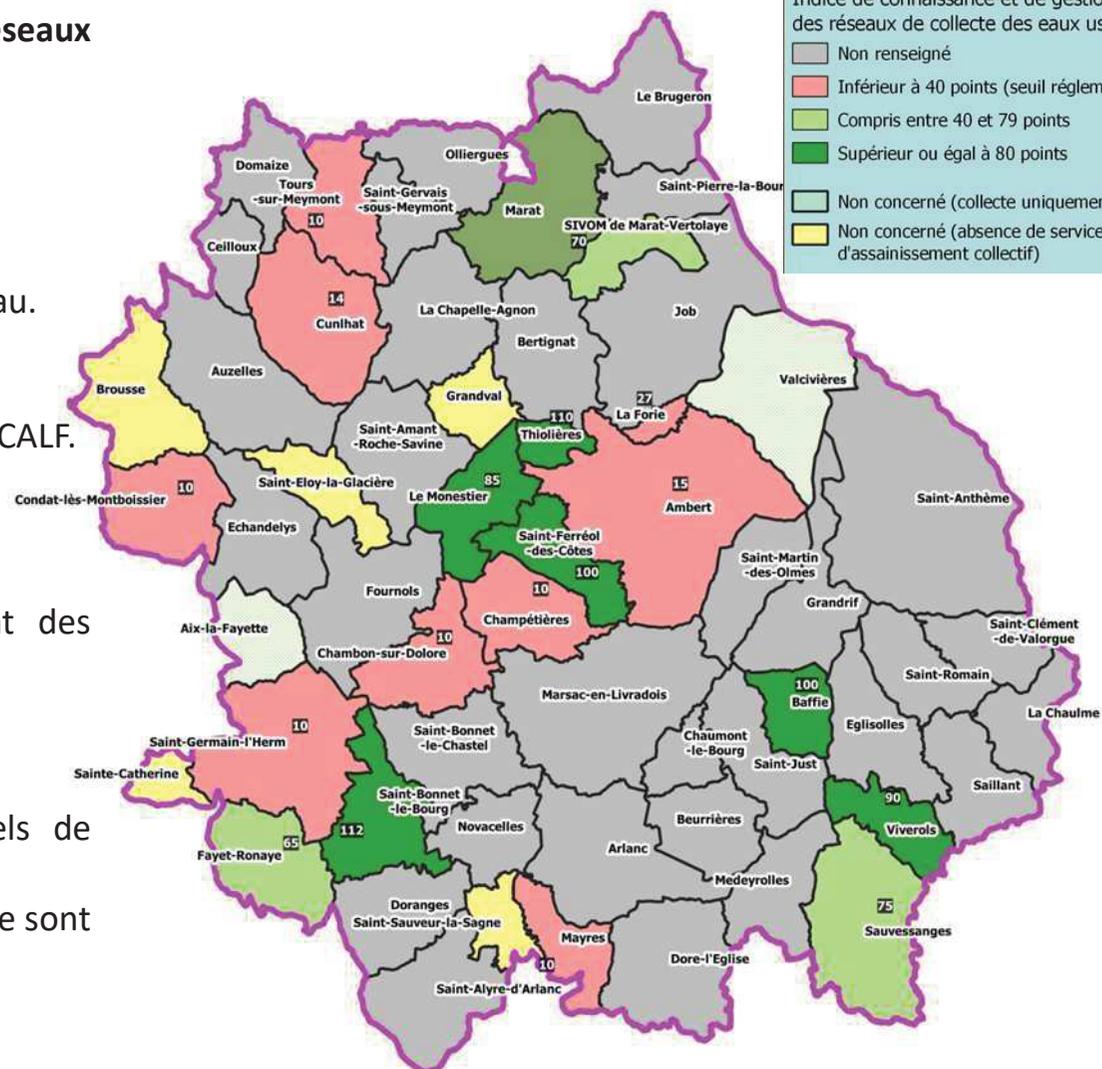
- 14 services ont uniquement des plans papier du réseau.
- 1 service n'a pas de plan du réseau.
- 5 services ont des plans papier et numériques.
- Tous les plans ne sont pas intégrés dans le SIG de la CCALF.
- La mise à jour des plans n'est pas systématique.

✓ Renouvellement :

- Pas de politique systématique de renouvellement des branchements et du réseau.
- Renouvellement au cas par cas.

✓ Programme pluriannuel de travaux :

- Peu de services ont des programmes pluriannuels de travaux.
- Les programmes de travaux issues des SDA souvent ne sont ni réalisés, ni votés.
- Réalisation des travaux selon les opportunités.



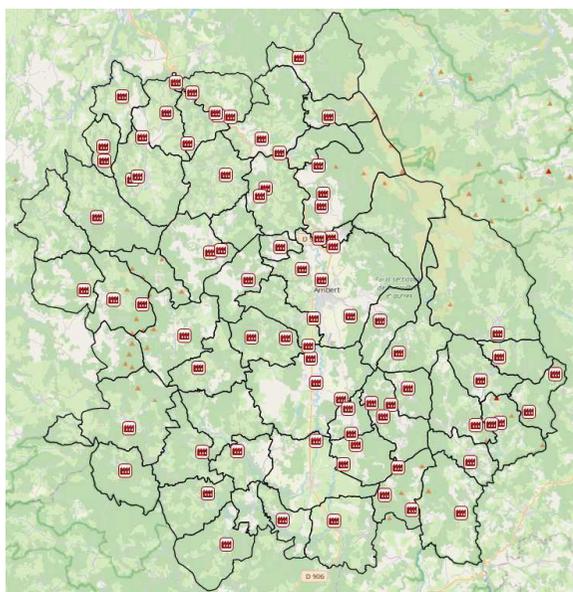


Connaissance patrimoniale

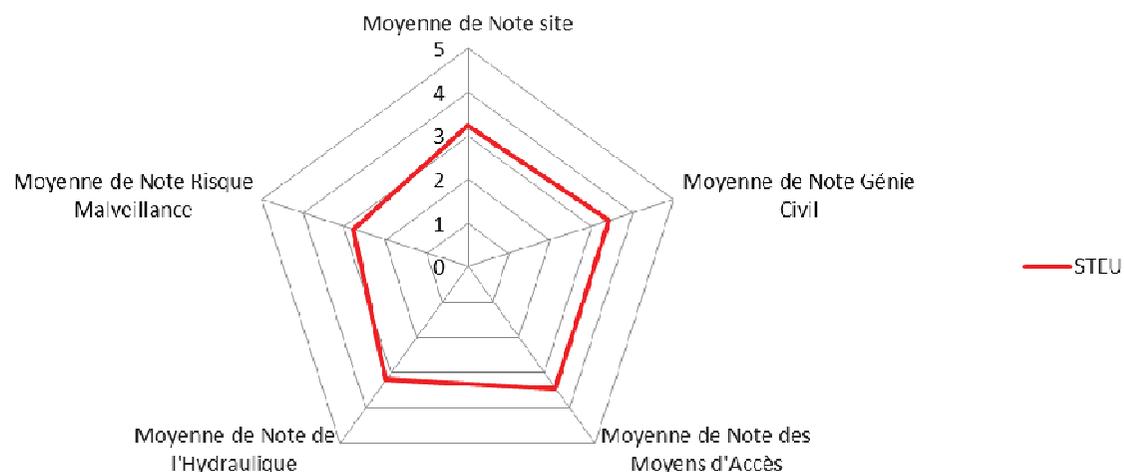
✓ Un total de **78 ouvrages AC** dont la totalité a fait l'objet d'une visite sur site pour l'élaboration d'une fiche ouvrage

✓ Notations par thématique globalement meilleures que sur les ouvrages AEP avec toujours une attention à porter sur le **risque de malveillance**

	Visites sur site	D'après fiches existantes	TOTAL
STEU	78	0	78



Répartition radar des moyennes de notes par thématique et par type d'ouvrage



9. Service des Eaux pluviales





Eaux Pluviales

- ✓ **Peu de données** concernant les réseaux d'eaux pluviales.
- ✓ Mauvaise connaissance de l'existence, du tracé et du linéaire des réseaux d'eaux pluviales.
- ✓ 6 communes déclarent ne pas avoir de réseau d'eaux pluviales.
- ✓ Peu de communes ont des cartes avec les réseaux d'eaux pluviales (format papier ou informatique).
- ✓ Le réseau d'eaux pluviales est souvent l'ancien réseau unitaire en assainissement collectif des communes, principalement situé dans le Bourg.
- ✓ Communes avec des données partielles ou totales du réseau d'eaux pluviales **dans le SIG de la CCALF** : Ambert, Arlanc, Bertignat, Ceilloux, Champetières, La Chapelle-Agnon, Chaumont-le-Bourg, Condat-lès-Montboissier, Cunlhat, Echandelys, Fayet -Ronaye, Fournols, Marsac-en-Livradois, Saint-Pierre-la Bourlhonne, Sauvessanges **(15 communes)**.
- ✓ Difficulté de tracer les réseaux sur la carte de la commune. Les **communes ayant tracé** les réseaux et dont les réseaux ont été intégrés dans le SIG sont : Baffie, Bertignat, Chambon-sur-Dolore, La Chaulme, Grandriff, Le Monestier, Saint-Ferreol-des-Côtes, Saint Just, Saint Pierre-la-Bourlhonne **(9 communes)**.
- ✓ Sur plusieurs communes, les avaloirs rejettent directement dans les ruisseaux.
- ✓ Peu d'ouvrages spécifiques d'eau pluviales recensés : bassins d'orages (6), bassins de retenu (3), déversoirs d'orage (3)

10. SPANC





- ✓ Service géré par la CCALF
- ✓ Nombre d'installation SPANC sur le territoire de la CCALF : **11.897 installations**
 - Conformes /Avis favorable : **2.765**
 - Pas conformes : **7.947**
 - Pas contrôlées : **1.185**
- ✓ Difficulté pour le service de mettre à jour la base de données des installations

11. Avis des élus sur le transfert





Avis des élus sur le transfert



- ✓ Globalement **avis** défavorable au transfert :
 - Crainte que la CC ne soit pas structurée pour porter les 2 services
 - Mauvais ressenti/vécu du transfert d'autres compétences déjà réalisé
 - Plus de craintes pour le service AEP que pour le service AC

- ✓ Des **attentes** globalement unanimes de la part des collectivités :
 - **Tarification** : Volonté de ne pas perdre la maîtrise des tarifs et crainte d'une augmentation des tarifs
 - **Gestion du service** :
 - Crainte de perdre la **proximité** et la **réactivité** du service. La surveillance renforcée (sources et réservoirs) de l'été 2022 inquiète les élus sur la réactivité du futur service.
 - Crainte que la **continuité du service** ne soit pas assurée. Même si le service d'astreinte n'existe pas, l'intervention est immédiate. Quelle réactivité sur l'exploitation courante (casses, fuites, etc.) ?
 - Crainte de **perte du niveau de service** actuel
 - **Gouvernance** : « Pas envie que les bons élèves paient pour les mauvais »
 - **Ressources** : Crainte de « perdre » leurs ressources et être dépendants d'autres territoires



Avis des élus sur le transfert

- ✓ Des **interrogations et questionnement** pertinents émis par les services :
 - **Gouvernance** :
 - Questionnement sur le déroulement effectif du transfert et les modalités concrètes
 - Sur la possibilité de transférer la compétence à un syndicat avant le transfert
 - Quel est le devenir des syndicats ? Quel sera leur rôle ?
 - **Gestion du service** : Comment le service sera organisé ? Comment les interventions vont avoir lieu ?
 - **Modes de gestion** : Sur la possibilité de gérer les services en régie après le transfert
- ✓ **Démarche de certains services**
 - Volonté de faire les études et travaux nécessaires pour « transférer un service "propre" au niveau de la CC « pour que leurs abonnés soient moins pénalisés après le transfert »
 - Volonté de se rapprocher des syndicats existants pour transférer la compétence AEP

12. Modalités d'échange des données



Modalités d'échange et outils à mettre en place

- ✓ Création d'un **plateforme de partage : APP ALTEREO**
- ✓ Connexion avec le **nom d'utilisateur** et le **mot de passe** communiqués

<input type="checkbox"/>	Nom ▲
<input type="checkbox"/>	1. Mission
<input type="checkbox"/>	2. Données
<input type="checkbox"/>	3. Réunions
<input type="checkbox"/>	4. Livrables

Regroupe les pièces de cadrage de la mission (CCTP, AE, mémoire, etc.)

Regroupe l'ensemble des documents collectés en phase 1 puis tout au long de la mission

Regroupe les supports de présentation des réunions et les comptes rendus des réunions

Regroupe l'ensemble des éléments produits dans le cadre de la mission

- ✓ Chaque document collecté est systématiquement classé au sein de la base de données sur la plateforme de partage.
- ✓ Pour chaque service existant, un dossier est créé au sein de la base de données.
- ✓ Au sein de chaque dossier, les documents sont organisés :
 - Admin/RH/Juridique
 - Financier
 - Technique

13. Prochaines étapes



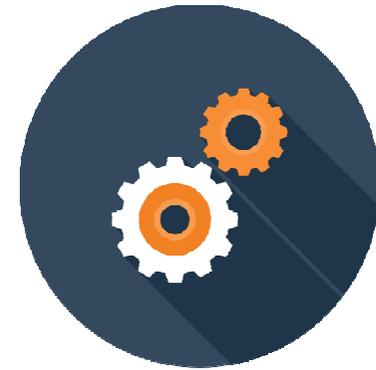


Prochaines étapes

- ✓ Date de l'O.S. de démarrage de la Phase 2 : janvier 2023 ? ou à la date du vote du budget ?
- ✓ Phase 2 : COPIL eau potable & assainissement tenus ensemble ou séparément ?
- ✓ Bureau communautaire 16/01 : présentation du support de présentation de restitution de la phase 1?
- ✓ Conseil communautaire 02/02 : présentation du support de présentation de restitution de la phase 1 ou diffusion préalable et questions éventuelles lors du conseil ?

Merci de votre écoute

Annexes





Données collectées par service – AEP

DOCUMENTS	Aix-la-Fayette	Ambert	Arlanc	Baffie	Champétières	La Chapelle-Agnon	La Chaulme	Condat-lès-Montboissier	Doranges	Églisolles	Fayet-Ronaye	La Forie	Fournols	Grandrif
Territoire	80%	80%	80%	80%	60%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	60%	80%
Compétence	50%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	50%	100%	50%	100%	50%	100%
Mode de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Abonnés	100%	40%	100%	80%	40%	100%	100%	100%	80%	100%	80%	80%	40%	20%
Tarifs	33%	0%	100%	100%	33%	100%	100%	67%	33%	100%	100%	100%	67%	67%
Budget	29%	86%	57%	100%	14%	100%	86%	100%	43%	86%	100%	100%	57%	71%
Moyens humains	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Moyens matériels	100%	100%	75%	100%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Elements techniques	40%	40%	100%	60%	60%	100%	80%	100%	80%	100%	80%	100%	80%	60%
DOC DISPONIBLES	28	29	35	36	22	39	36	38	30	38	36	38	29	30
Taux de Collecte	70%	73%	88%	90%	55%	98%	90%	95%	75%	95%	90%	95%	73%	75%

DOCUMENTS	Job	Marsac-en-Livradois	Le Monestier	Saillant	Saint-Anthème	Saint-Bonnet-le-Bourg	Saint-Bonnet-le-Chastel	Saint-Clément-de-Valorgue	Saint-Ferréol-des-Côtes	Saint-Germain-l'Herm	Saint-Martin-des-Olmes	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	Saint-Romain	Saint-Sauveur-la-Sagne
Territoire	80%	80%	80%	60%	80%	80%	80%	80%	80%	60%	80%	0%	80%	0%
Compétence	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	50%	100%	100%	100%	0%	100%	0%
Mode de gestion	100%	86%	100%	100%	86%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%
Abonnés	100%	100%	100%	60%	100%	100%	100%	60%	100%	100%	60%	0%	100%	0%
Tarifs	67%	67%	33%	100%	100%	67%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	0%
Budget	29%	100%	86%	100%	57%	71%	100%	100%	100%	71%	86%	0%	29%	0%
Moyens humains	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	0%
Moyens matériels	100%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	75%	100%	0%	100%	0%
Elements techniques	100%	80%	100%	100%	80%	100%	100%	100%	100%	60%	80%	0%	100%	0%
DOC DISPONIBLES	31	36	34	36	34	36	38	36	39	33	35	0	34	7
Taux de Collecte	78%	90%	85%	90%	85%	90%	95%	90%	98%	83%	88%	0%	85%	18%



Données collectées par service - AEP



DOCUMENTS	Sauvessanges	Thiolières	Viverols	SIAEP du Bas Livradois	SIAEP Beurrières-Chaumont-St Just	SIAEP de Hauteville-La Valette	SIAEP de la Faye	SIAEP du Fossat	SIAEP du Haut Livradois	SIAEP Rive Gauche de la Dore	Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire	Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR)
Territoire	60%	80%	100%	60%	100%	80%	60%	80%	80%	0%	0%	0%
Compétence	100%	0%	100%	0%	100%	100%	50%	100%	50%	0%	0%	0%
Mode de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	0%
Abonnés	100%	40%	100%	100%	100%	60%	40%	80%	40%	0%	0%	0%
Tarifs	100%	100%	100%	67%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	0%	0%
Budget	100%	86%	100%	57%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	0%	0%
Moyens humains	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	0%	0%	0%
Moyens matériels	100%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	75%	100%	0%	0%	0%
Elements techniques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	0%
DOC DISPONIBLES	38	33	40	30	40	37	24	36	35	0	0	0
Taux de Collecte	95%	83%	100%	75%	100%	93%	60%	90%	88%	0%	0%	0%



Données collectées par service - AC



DOCUMENTS	Ambert	Arlanc	Auzelles	Baffie	Bertignat	Beurières	Le Brugeron	Ceilloux	Chambon-sur-Dolore	Champpétières	La Chapelle-Agnon	La Chaulme	Chaumont-le-Bourg	Condat-lès-Montboissier
Territoire	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	100%	75%	0%	75%	75%	100%	100%
Compétence	75%	100%	100%	100%	100%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Mode de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	86%	100%	86%	86%	100%	100%	100%	100%
Abonnés	40%	100%	100%	100%	100%	80%	100%	100%	100%	60%	100%	100%	100%	80%
Tarifs	0%	75%	75%	75%	75%	100%	75%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	75%
Budget	86%	57%	86%	100%	100%	0%	71%	100%	71%	0%	100%	86%	100%	57%
Moyens humains	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	100%
Moyens matériels	75%	50%	100%	100%	100%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Elements techniques	100%	100%	75%	75%	100%	100%	100%	75%	125%	75%	75%	100%	100%	75%
DOC DISPONIBLES	30	34	37	38	39	29	35	40	38	24	39	39	40	35
Taux de Collecte	73%	83%	90%	93%	95%	71%	85%	98%	93%	59%	95%	95%	98%	85%

DOCUMENTS	Cunhat	Domaize	Doranges	Dore-l'Église	Échandelys	Églisolles	Fayet-Ronaye	La Forie	Fournols	Grandrif	Job	Marat	Marsac-en-Livradois	Mayres
Territoire	75%	100%	75%	100%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
Compétence	100%	100%	100%	100%	100%	75%	100%	75%	100%	100%	50%	100%	100%	75%
Mode de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	43%	100%	100%	86%	100%
Abonnés	40%	100%	40%	100%	100%	100%	80%	80%	100%	60%	100%	100%	100%	40%
Tarifs	100%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	75%	50%	0%	75%	50%	50%	100%
Budget	100%	29%	0%	100%	100%	86%	43%	86%	57%	86%	29%	71%	86%	0%
Moyens humains	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%
Moyens matériels	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	75%	100%	25%	100%
Elements techniques	100%	100%	100%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	50%	100%	25%	75%	100%
DOC DISPONIBLES	37	36	28	40	39	38	35	36	35	25	31	33	30	29
Taux de Collecte	90%	88%	68%	98%	95%	93%	85%	88%	85%	61%	76%	80%	73%	71%



Données collectées par service - AC

DOCUMENTS	Cunlhat	Domaize	Medeyrolles	Le Monestier	Novacelles	Olliegues	Saillant	Saint-Alyre-d'Arlanc	Saint-Amant-Roche-Savine	Saint-Anthème	Saint-Bonnet-le-Bourg	Saint-Bonnet-le-Chastel	Saint-Clément-de-Valorgue
Territoire	75%	100%	75%	75%	100%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
Compétence	100%	100%	75%	100%	75%	100%	75%	75%	100%	100%	100%	75%	75%
Mode de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	43%	100%	100%	100%
Abonnés	40%	100%	100%	80%	80%	100%	40%	20%	100%	0%	100%	100%	100%
Tarifs	100%	100%	100%	25%	0%	75%	100%	0%	100%	25%	100%	75%	100%
Budget	100%	29%	100%	100%	14%	86%	71%	14%	100%	43%	86%	43%	100%
Moyens humains	100%	100%	100%	100%	100%	0%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Moyens matériels	100%	100%	100%	100%	75%	100%	100%	75%	100%	100%	100%	100%	100%
Elements techniques	100%	100%	100%	75%	100%	0%	75%	50%	100%	100%	100%	100%	100%
DOC DISPONIBLES	37	36	39	35	28	32	32	22	40	24	39	34	39
Taux de Collecte	90%	88%	95%	85%	68%	78%	78%	54%	98%	59%	95%	83%	95%

DOCUMENTS	Saint-Ferréol-des-Côtes	Saint-Germain-l'Herm	Saint-Gervais-sous-Meymont	Saint-Just	Saint-Martin-des-Olmes	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	Saint-Romain	Sauvessanges	Thiolières	Tours-sur-Meymont	Viverols	SIVOM Marat-Vertolaye
Territoire	75%	75%	100%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	75%	50%
Compétence	100%	75%	100%	100%	75%	100%	100%	100%	75%	100%	100%	75%
Mode de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Abonnés	100%	80%	80%	100%	60%	100%	100%	40%	100%	100%	100%	80%
Tarifs	75%	75%	25%	100%	100%	100%	75%	100%	100%	100%	75%	100%
Budget	71%	0%	86%	100%	86%	86%	100%	71%	86%	100%	100%	14%
Moyens humains	100%	100%	50%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Moyens matériels	100%	75%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	75%
Elements techniques	100%	100%	100%	100%	100%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
DOC DISPONIBLES	37	29	34	40	36	38	39	35	38	40	39	30
Taux de Collecte	90%	71%	83%	98%	88%	93%	95%	85%	93%	98%	95%	73%